



centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

Cahier 2 : les C.A.P.

COMITE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTREES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire national des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été confiées à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction générale de la Programmation et de la Coordination du Ministère de l'Education ;
- Direction des Affaires générales et financières du Ministère des Universités ;
- Direction des Enseignements supérieurs du Ministère des Universités ;
- Délégation à l'Emploi ;
- Service des études et de la statistique du Ministère du Travail et de la Participation ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Délégation à la recherche scientifique et technique ;
- Secrétariat général du Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé et de la Famille ;
- Service des études informatiques et statistiques du Ministère de l'Education ;
- Office national d'information sur les enseignements et professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la Formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministre de l'Education, qui en assure la tutelle, le Ministre des Universités, le Ministre du Travail et de la Participation et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

**POSITION DES JEUNES
ET ACCÈS A L'EMPLOI
APRÈS UN CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

*Cette étude a été réalisée dans le cadre du
département des Formations et Carrières par
K. PHAM KHAC et G. RUBAN*

Khang PHAM-KHAC qui a pris part à la rédaction de ce cahier n° 2 de l'Observatoire national des entrées dans la vie active après avoir contribué aux analyses qui y sont développées est décédé le 20 novembre 1978.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, où, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, il était entré en 1972, dédie cet ouvrage à sa mémoire.

AVANT-PROPOS

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE INSTRUMENT DE LIAISON ENTRE L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

Pour les élèves et leurs familles, pour les professeurs et les administrateurs chargés des enseignements et de leur organisation, l'information professionnelle doit avant tout répondre à la question des « débouchés » que trouvera l'étudiant à la fin de ses études.

Particulièrement préoccupant lorsque le chômage menace, ce sujet commande toujours plus ou moins les scolarités, puisqu'il permet d'associer le choix des disciplines d'enseignement à celui des projets de l'adolescent pour sa vie d'adulte. Ce lien entre l'orientation scolaire et l'objectif professionnel est d'autant plus étroit que les études sont plus spécialisées, plus proches de leur terme ou conduisent à des qualifications qui exposent à la sélection et à la concurrence sur le marché du travail.

Jusqu'à ces dernières années, l'opinion courante faisait dépendre ces débouchés des besoins de l'économie. Mais, en vérité, ceux-ci ne se sont jamais exprimés avec une précision et une certitude suffisantes pour fournir l'information attendue.

Il est dans la tradition des établissements scolaires ou universitaires, des grandes écoles et des associations d'anciens élèves, de tenir des annuaires qui informent sur le devenir des promotions, leur répartition dans les secteurs d'activité et permettent de suivre les carrières. Malheureusement, ces repères biographiques n'existent pas partout, sont généralement sommaires et d'une actualisation irrégulière.

L'interrogation des anciens élèves recèle pourtant les descriptions les plus directement utiles aux générations suivantes, dès lors qu'elle permet d'organiser autour d'une formation, elle-même bien connue, des données sur l'emploi suffisamment détaillées, concrètes et actuelles (1).

C'est pourquoi les Pouvoirs publics ont pris, en 1976, la décision de généraliser et de systématiser l'information sur l'insertion professionnelle et les carrières après les formations initiales ou complémentaires.

Le CEREQ a été chargé de mettre en place l'organisation administrative et technique que représente aujourd'hui l'Observatoire national des entrées dans la vie active (Observatoire EVA), réalisation interministérielle qui couvre la totalité du champ des formations organisées en France, de l'apprentissage aux universités et grandes écoles.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif, selon des programmes pluri-annuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les services, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Ainsi, l'Observatoire fournit, au premier chef, l'information régulière, actuelle et scientifique qui faisait défaut sur les débouchés professionnels réellement offerts par les diverses formations qui composent le système éducatif français.

Mais, au fur et à mesure que cette analyse se construit, on voit s'en dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La correspondance simple entre une spécialité de formation et un métier n'y apparaît plus comme une donnée certaine, sauf dans le cas relativement rare des professions réglementées par un statut. Les comportements des personnes et des entreprises s'y manifestent avec force et diversité. La notion même de qualification acquise par une formation s'y trouve renouvelée par la nature des compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

L'Observatoire est donc bien l'outil spécialement adapté par le CEREQ à l'étude du lien que l'on peut décrire et tenter de prévoir entre l'éducation et l'emploi, dans nos sociétés où la formation et le travail des hommes et des femmes se modifient profondément.

Gabriel DUCRAY
Directeur du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

(1) Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications en a fait l'expérience lors des grandes enquêtes nationales qu'il a conduites de 1971 à 1975 auprès : des jeunes gens et des jeunes filles sans formation professionnelle ; des diplômés des enseignements technologiques ou des anciens étudiants des universités. Le compte rendu en a été publié par la Documentation Française dans la collection des « Dossiers » du CEREQ.

Dossier n° 3 : « Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans », mai 1972.

Dossier n° 7 : « L'accès à la vie professionnelle à la sortie des Instituts universitaires de technologie », juin 1973.

Dossier n° 14 : « Les universités et le marché du travail », mai 1977.

SOMMAIRE

	Pages
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE	7
Introduction : Généralités sur les certificats d'aptitude professionnelle et les conditions de leur préparation	9
Première partie : Les caractéristiques socio-démographiques des jeunes formés	17
1.1 - Les spécialités professionnelles acquises par les jeunes. Leur importance numérique relative	20
1.2 - Les formations à dominante masculine ou féminine	21
1.3 - La répartition géographique des effectifs formés	22
1.4 - Diplômés et non-diplômés	23
Deuxième partie : Les conditions générales de l'insertion professionnelle des jeunes observée en mars 1976	25
2.1 - La poursuite d'études à temps plein	27
2.2 - La position des jeunes sortis de l'appareil de formation : inactivité et service national	29
2.3 - Les jeunes devenus actifs disponibles : chômage, prise d'activité, mobilité géographique	31
2.4 - Les emplois occupés par les jeunes : spécialité, classification, activité économique des employeurs, rémunérations	35
Conclusion	55
Annexes	67
I - Codes et nomenclatures utilisés	69
II - Sources statistiques	71
III - Repères bibliographiques	72

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement (1).

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus trois ans, six ans et peut-être neuf ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les trois ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le tiers des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en trois ans. Ainsi, le devenir, à l'issue de deux formations distinctes, est toujours étudié la même année ou avec un an d'écart seulement.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations est le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).

(1) Pour de plus amples informations sur la structure du dispositif, voir note d'information n° 32 du CEREQ.

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (2), cinquième (2), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non-terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveau VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistiques, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistiques (volontaires).

Pour la période expérimentale, la troisième tranche a été étalée sur deux ans :

1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non-terminales de BTS, BTSA, DUT et de certaines écoles d'ingénieurs (INSA).
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignements relevant du ministère de la Santé.
- Autres formations : enseignements relevant d'autres ministères (Armées, Justice...), écoles de commerce et de gestion, professorat d'éducation physique, etc.

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (3) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

(2) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(3) Services des Etudes Informatiques et Statistiques du ministère de l'Education et du ministère des Universités.

Introduction

**GÉNÉRALITÉS
SUR LES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ET LES CONDITIONS
DE LEUR PRÉPARATION**

Diplômes constituant la sanction d'une formation professionnelle et portant reconnaissance de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier d'ouvrier ou d'employé qualifié, les certificats d'aptitude professionnelle (1) ont connu depuis leur création par la loi du 26 juillet 1919 (dite loi Astier) de nombreuses adaptations qui se sont imposées sous l'effet de plusieurs facteurs : l'évolution économique et sociale, les politiques de formation professionnelle, la prolongation de la scolarité obligatoire, jouant concurremment et en interaction, ont apporté de profondes modifications à l'institution qu'est le certificat d'aptitude professionnelle, dont la persistance est sans doute due à sa prise en compte par les organisations professionnelles, patronales et ouvrières, dès les premières conventions collectives, comme diplôme donnant droit au classement prévu dans les grilles de salaires pour les ouvriers ou employés professionnels qualifiés.

Préparés à l'origine dans les cours professionnels (2), à temps partiel et sur une période de trois années, par des jeunes qui, dans leur très grande majorité, avaient le statut d'apprentis d'entreprises industrielles ou commerciales, les certificats d'aptitude professionnelle sont devenus progressivement la sanction d'études à temps plein accomplies dans les établissements scolaires (centres d'apprentissage publics puis collèges d'enseignement technique, écoles techniques privées, écoles d'entreprises) au terme d'un cycle de formation d'une durée de trois ans ou de deux ans suivant l'origine scolaire des élèves. Depuis l'année 1967, se sont ouvertes aux jeunes issus d'une classe de troisième, des sections préparatoires aux brevets d'études professionnelles, diplômes conduisant au même niveau de formation — niveau V de la Nomenclature nationale (3) — que les certificats d'aptitude professionnelle mais se différenciant de ceux-ci par leurs objectifs et leur contenu, moins étroitement axés sur la préparation de spécialités professionnelles déterminées.

Cependant, les élèves engagés dans cette filière de formation usent largement de la possibilité qui leur est offerte de se présenter aussi à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle (4) auquel finalement sont candidats des jeunes d'origines très diverses, ce dont les enquêtes annuelles sur les examens (5) rendent compte avec une relative précision (6) :

(1) Eléments empruntés au « Lexique de certains termes employés en matière de formation professionnelle ». Document de travail, ministère de l'Education, 1967.

(2) Les cours professionnels sont chargés de dispenser aux apprentis les enseignements généraux et techniques complémentaires des formations pratiques reçues en entreprise. Les centres de formation d'apprentis (CFA) prévus par la loi du 16 juillet 1971 sont créés progressivement en remplacement des cours professionnels.

(3) Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP et du CAP.

(4) La candidature au BEP n'est pas exclusive d'autres candidatures (décret du 11 avril 1975).

(5) Enquêtes réalisées par le service d'études informatiques et statistiques du ministère de l'Education et du secrétariat aux Universités.

(6) Pour les besoins de l'analyse, il serait intéressant de pouvoir introduire une classification qui précise ce que recouvre la rubrique « autres candidats » et permette d'isoler les « présentés » et « reçus » qui ont préparé par ailleurs un BEP, à titre principal.

**Origine scolaire des présentés aux certificats d'aptitude professionnelle
Session 1975**

Origine Effectifs	Etablissements publics et CNTE	Ecoles et cours techniques privés	Cours professionnels CFA	Cours de promotion sociale	Autres candidats	TOTAL
Présentés ...	157 445	62 030	66 687	23 531	51 354	361 047
en %	43,6	17,2	18,5	6,5	14,2	100,0

En simplifiant, les voies suivies par les candidats recensés peuvent être caractérisées comme étant : l'une, de première formation qui se situe dans le cadre de l'école ou de l'apprentissage ; l'autre, de promotion sociale. L'étude de la situation des jeunes après l'examen et des conditions de leur entrée dans la vie active doit porter logiquement sur ceux qui sont issus de la première des deux voies, en distinguant, dans la mesure où, par hypothèse, l'origine scolaire n'est pas étrangère à la position qu'ils occupent au terme de leur scolarité, trois sous-populations relativement homogènes (7) :

— Formations scolaires à temps plein (établissements publics et privés du type collèges d'enseignement technique).

- 1) Elèves des préparations au CAP en trois ans et deux ans.
- 2) Elèves des classes préparatoires au BEP qui se présentent au CAP.

— Formations non-scolaires (cours professionnels et centres de formation d'apprentis).

- 3) Apprentis dont la formation est normalement sanctionnée par un CAP (8).

L'observation du devenir professionnel des jeunes appartenant à ces trois catégories ne peut ignorer en outre que parmi les préparations qui conduisent aux examens du CAP certaines relèvent d'une manière plus ou moins marquée, soit d'une formation de type scolaire, soit de l'apprentissage. C'est ainsi que, traditionnellement, pour des métiers de l'alimentation (boucher, boulanger, pâtissier...) et du bâtiment (peintre, plombier sanitaire, monteur en chauffage...), l'apprentissage tient une place prépondérante.

Parce que leur finalité est de rendre les jeunes aptes à exercer des métiers correspondant à des activités professionnelles étroitement définies, les certificats

(7) Les données recueillies simultanément ou successivement par l'Observatoire national des entrées dans la vie active concernent les jeunes appartenant aux trois sous-populations, leur comportement pouvant être analysé, du fait de cette exhaustivité, à travers des études comparatives.

(8) Pour certains apprentis, l'examen terminal est le certificat de fin d'apprentissage artisanal.

d'aptitude professionnelle se sont multipliés jusqu'à atteindre 800 spécialités correspondant à autant de métiers différents tandis que, pour certains, la nécessité d'une adaptation du contenu des programmes aux particularités de l'activité économique locale justifiait la mise en place d'examens départementaux ou régionaux.

En réaction contre cette tendance et le risque qu'elle présentait d'une disparité excessive des niveaux et contenus des examens du CAP, les Commissions professionnelles consultatives créées auprès du ministère de l'Education (9) ont introduit, à partir d'une définition plus précise du CAP, considéré comme « la sanction donnée à l'apprentissage méthodique et complet d'un métier de base », une simplification et une homogénéisation qui ont abouti à l'établissement d'environ 250 à 300 programmes nationaux de CAP (10) dont la liste et le contenu font d'ailleurs l'objet d'une révision chaque fois que la Commission professionnelle consultative compétente considère que l'évolution « d'un métier de base » le rend nécessaire.

La prise en compte des créations, suppressions ou transformations de certificats d'aptitude professionnelle dans leurs incidences sur les effectifs et la qualification des jeunes formés ainsi que, plus largement, des phénomènes de structure qui se produisent à l'intérieur de l'enseignement technique court (11), est susceptible de faciliter la compréhension de certains faits d'observation touchant à l'insertion professionnelle des jeunes.

De même, l'importance numérique des préparations au CAP peut-elle peser d'un poids plus ou moins lourd sur les conditions de l'entrée dans la vie active et le comportement d'ensemble de la population observée. A cet égard, la distribution entre des groupes homogènes de spécialités des effectifs présents en dernière année de préparation du CAP (1974-1975) fait apparaître des écarts considérables d'un groupe à l'autre et une forte concentration des effectifs dans un nombre réduit de spécialités de formation ; il résulte de cette constatation que l'analyse de la situation des jeunes sur le marché du travail ne peut être faite en des termes identiques quel que soit le type de CAP préparé.

(9) Instituées par l'arrêté du 15 avril 1948, les Commissions professionnelles consultatives ont été redéfinies par le décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 et un arrêté du 28 décembre 1972. Leur rôle consiste à formuler des avis et des propositions concernant :

- 1) La définition des formations susceptibles de préparer aux fonctions ou emplois des diverses branches d'activité, en précisant leurs éléments et leur durée, quelle que soit la nature de ces formations : scolaire, apprentissage en entreprise ou formation professionnelle continue.
- 2) La détermination, compte tenu des perspectives d'évolution des professions, de leur compétence, des besoins de formation aux différents niveaux et la mise en place de nouveaux moyens de formations.
- 3) Les programmes, les méthodes de formation et les règlements des examens qui sanctionnent chaque type de formation.

Chaque commission comprend :

- des représentants, en nombre égal, des employeurs et des salariés ;
- des représentants des pouvoirs publics ;
- des personnalités qualifiées.

(10) Pour 1975, année de sortie des jeunes interrogés dans le cadre de l'Observatoire à l'issue de leur dernière année de préparation, le nombre des CAP nationaux était de l'ordre de 280, sans compter les mentions complémentaires et les options.

(11) La mise en place des brevets d'études professionnelles et leur substitution à des certificats d'aptitude professionnelle entraînent la disparition progressive dans les établissements publics de l'enseignement technique court, des sections préparatoires au CAP en deux ans ; celles-ci, recrutant normalement des élèves venant des classes de troisième, reçoivent encore des effectifs relativement nombreux dans les écoles techniques privées préparant aux métiers de la sténodactylographie, de la comptabilité, du commerce et des soins personnels.

Effectifs présents en dernière année de préparation au CAP (*)

Année scolaire 1974-1975

Formations « secondaires » (industrielles)			Formations de type tertiaire		
	Effectifs	%		Effectifs	%
Mécanique	30 182	37,1	Commerce, distribution	15 619	28,6
Habillement, textiles	11 310	13,9	Secrétariat, dactylographie	14 132	25,9
Métallurgie, fonderie	7 464	9,2	Comptabilité	13 000	23,8
Electricité	7 257	8,9	Hôtellerie	5 678	10,4
Menuiserie, charpente	6 358	7,8			
Bâtiment, travaux publics et génie civil	6 192	7,6			
	<hr/>	<hr/>		<hr/>	<hr/>
	68 763	84,5		48 429	88,7
Autres formations (9 groupes)	12 637	15,5	Autres formations (5 groupes)	6 174	11,3
	<hr/>	<hr/>		<hr/>	<hr/>
Total formations « secondaires »	81 400	100,0	Total formations « tertiaires »	54 603	100,0

(*) Effectifs présents suivant une nomenclature des formations propre à l'Observatoire national des entrées dans la vie active (voir en annexe, la correspondance avec les 47 groupes de la Nomenclature nationale).

Sur les 15 groupes de formations secondaires, six concernent 85 % des effectifs présents dans les préparations aux CAP industriels (plus de la moitié sont recensés dans les groupes « mécanique » et « habillement, textiles ») ; pour les formations dites « tertiaires » le degré de concentration paraît au moins aussi fort puisque les spécialités de quatre groupes sont suivies par près de 90 % des jeunes qui se destinent à un emploi du commerce ou des services.

*

**

A travers les données de fait et les considérations qui précèdent, on voit que l'observation et l'analyse des phénomènes d'insertion professionnelle pour une population comme celle des jeunes formés à des métiers d'ouvrier ou d'employé qualifié, qui est caractérisée par une très grande diversité (nombreuses spécialités, effectifs disparates, répartition inégale entre garçons et filles, pluralité des voies de formation), doivent prendre en compte, autant que faire se peut, les particularités propres à chaque sous-population qui présente une relative homogénéité (la préparation de CAP d'une même famille de spécialités), mais aussi une masse numérique suffisante pour que la mise en jeu des différentes variables puisse être significative.

C'est pourquoi une large part sera faite à l'analyse descriptive détaillée des données relatives à la formation et à l'emploi des jeunes par groupe de spécialités professionnelles (12).

L'étude qui suit dégagera les principaux résultats de l'analyse en faisant ressortir, dans une deuxième partie, les écarts ou les similitudes existant d'un groupe de spécialités à l'autre du point de vue de la poursuite des études, de l'inactivité et des conditions de l'entrée sur le marché du travail. Dans une première partie, seront mises en évidence les variables qui semblent constituer, avec les particularités de l'offre d'emplois, les déterminants principaux du comportement de la population observée et dont la combinaison peut expliquer les positions différenciées occupées par les jeunes au terme de leur formation professionnelle initiale.

*

**

Les données et les développements présentés dans l'étude concernent uniquement l'entrée dans la vie active des jeunes qui étaient inscrits en dernière année de préparation à un CAP (en trois ou deux ans), dans un établissement d'enseignement professionnel court, public ou privé, en 1974-1975.

Les modalités de l'insertion professionnelle des jeunes formés au même niveau de qualification, suivant les filières du brevet d'études professionnelles et de l'apprentissage, seront examinées dans d'autres Cahiers de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

(12) Cf. Document n° 33 : « La situation des jeunes à l'issue d'une préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 1975 », CEREQ, juillet 1978. Ce document est constitué de notes analytiques établies pour les 25 groupes de formation conduisant aux CAP. Cette partie de l'étude renvoie aux deux autres publications diffusées par La Documentation Française :

— Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active. Volume n° 2 : Formations techniques courtes secondaires - CAP-BEP, avril 1978.
— Cahier n° 2 de l'Observatoire : les CAP.

Première partie

**LES CARACTÉRISTIQUES
SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES
DES JEUNES FORMÉS**

Progressivement, à partir de niveaux scolaires inégaux, en trois ans ou deux ans que durent les cycles de préparation scolaire aux CAP, les jeunes ont acquis un ensemble de connaissances et de compétences qui constituent un potentiel de qualifications ; la question posée est de savoir comment la société, à travers son organisation économique et sociale, réagit à l'offre des qualifications que représentent les jeunes arrivant sur le marché du travail sachant qu'elle a contribué fortement, par l'intermédiaire de ses structures éducatives, à la définition qualitative et quantitative des qualifications offertes.

Analyser l'insertion professionnelle des jeunes, c'est mettre en évidence les conditions dans lesquelles la force du travail qu'ils représentent, avec leurs caractéristiques propres, s'ajuste à la demande de main-d'œuvre telle qu'elle est exprimée à un moment donné du développement de l'appareil productif, avec ses particularités sectorielles et régionales.

Mais rendre compte de la confrontation entre l'offre et les besoins de qualification, à ce niveau d'analyse, ne signifie pas la mise à jour de l'ensemble des mécanismes qui peuvent jouer dans l'articulation entre les formations reçues par les jeunes et les emplois qu'ils occupent au début de la vie active. Plus simplement, il s'agit de mesurer aux moyens de quelques critères (prise d'activité et taux de chômage, degré de correspondance entre spécialités de la formation et du métier, activité économique de l'employeur, permanence de l'emploi et niveau de salaire) comment, et dans quelles limites, se réalise, pour la population concernée et dans une période déterminée, un certain mode d'équilibre entre formation et emploi.

La démarche suivie pour cette analyse va consister à définir d'abord les caractéristiques socio-démographiques des jeunes formés (dont ceux devenus actifs disponibles en mars 1976) ; ensuite, on s'efforcera de dégager, au moyen des critères déjà cités et par rapport aux caractéristiques définies, les traits dominants de l'entrée de ces jeunes dans la vie active.

Pour les 136 000 jeunes formés qui ont fréquenté une classe terminale de CAP en 1974-1975, l'accès à un même niveau de qualification — celui d'ouvrier ou d'employé qualifié — est intervenu au terme de l'apprentissage d'un métier de base, sanctionné par l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, dans une spécialité donnée.

1.1 - Les spécialités professionnelles acquises par les jeunes - leur importance numérique relative

Dans la gamme des CAP existants en 1975, les spécialités entre lesquelles les jeunes ont pu théoriquement choisir (1), présentent une très grande diversité, à l'image de celle des métiers auxquels elles conduisent : répandus ou rares, étroitement ou largement définis, particuliers à un secteur ou communs à un ensemble d'activités économiques.

Leur plus ou moins grande ouverture aux jeunes, mesurée par les capacités d'accueil dans les établissements de formation, est normalement liée à l'évolution connue des qualifications et des débouchés professionnels dans chaque branche d'activité (2).

A un moment donné du développement de la formation technologique initiale, on constate que le poids relatif des spécialités est très inégal, même à l'intérieur d'une même famille professionnelle. Dans le cas particulier des CAP, pour l'année 1975, il apparaît que sur 310 spécialités d'examens (CAP nationaux, y compris les options mais sans les mentions complémentaires), une centaine accueille la quasi-totalité des jeunes formés par la voie scolaire. Pour les autres, ou bien les préparations sont organisées hors du cadre scolaire (apprentissage, promotion sociale), ou bien on ne recense ni effectifs en formation, ni candidats à l'examen.

Parce qu'elles sont trans-sectorielles, qu'elles correspondent à des fonctions professionnelles très répandues (et de contenu à peu près homogène), les spécialités tertiaires sont numériquement les plus importantes : sténodactylographe (14 100), employé de bureau, option commerce (14 100) et aide-comptable (13 000). Ces trois formations regroupent à elles seules 30 % des jeunes.

Plus directement axées sur des métiers définis par rapport à un certain type d'activité dans un secteur donné, les formations industrielles se caractérisent par une plus grande diversification. Des grands groupes peuvent cependant être distingués qui comprennent les formations relevant de quelques branches professionnelles (3) :

— Métallurgie et première transformation des métaux, mécanique, électricité, électrotechnique, électronique : mécanicien-ajusteur (8 100), tourneur (6 000), fraiseur (4 800), mécanicien réparateur d'automobiles (3 300), mécanicien d'entretien (3 000), métallier ou serrurier en bâtiment (2 800), chaudronnier, option fer (4 300), dessinateur en construction mécanique (3 300), électromécanicien (3 900), électricien d'équipement (2 400) ;

(1) L'examen des mécanismes de l'orientation n'entre pas dans le champ de l'étude ; le fait de ne pas l'entreprendre ne signifie pas que l'on sous-estime l'influence, sur l'insertion professionnelle des jeunes, d'un certain nombre de facteurs qui interviennent dans les « choix » professionnels.

(2) Rappelons qu'il appartient aux Commissions professionnelles consultatives de formuler des avis et propositions sur la définition, le contenu et l'évolution des formations dans les branches professionnelles relevant de leur compétence ; sur le développement des moyens de formation suivant les débouchés par branche...

(3) Branches d'activité définies suivant le domaine de compétence des Commissions professionnelles consultatives.

— Bâtiment et travaux publics : maçon (1 800), plombier sanitaire (2 000), monteur en chauffage (1 000), peintre en bâtiment (1 100), menuisier du bâtiment et d'agencement (4 400) ;

— Habillement : industrie de l'habillement (7 400).

Au total, seize CAP industriels concernent 47 % des effectifs formés.

Enfin, une troisième grande catégorie de formations s'adresse aux jeunes qui sont appelés à exercer des métiers des services (sept spécialités pour 9 % des effectifs) :

— Tourisme, hôtellerie, loisirs : employé de collectivités, option service général (5 100) et option cuisine (1 000), cuisinier (1 000) ;

— Soins personnels : coiffeur pour dames, pour messieurs et coiffure mixte (2 400) ;

— Secteur sanitaire et social : aide-maternelle (2 300).

1.2 - Les formations à dominante masculine ou féminine

Parmi les caractéristiques socio-démographiques, le sexe et le type de qualification acquise sont dans une relation d'étroite dépendance. Constatation devenue classique, les métiers industriels sont préparés quasi-exclusivement par des garçons, à l'exception notoire de ceux de l'habillement qui, traditionnellement, sont réputés être des métiers féminins. Il est clair que la structure des qualifications par rapport au sexe se caractérise par un cloisonnement des spécialités que la mixité entame rarement. Avec quelques CAP à faibles effectifs (électronique, imprimerie-photographie, chimie, arts appliqués), les formations en comptabilité (aide-comptable) et en cuisine (employé des collectivités, option cuisine) sont les seules qui puissent être considérées comme mixtes. Il semble que, durablement, une certaine représentation sociale de l'activité féminine détermine, d'une manière sélective, l'accès des jeunes filles aux formations professionnelles et qu'en particulier, demeure la confusion entre le rôle domestique de la femme et les métiers qu'elle peut exercer : couture, cuisine, travaux de bureau, commerce, activités sanitaires ou sociales, soins personnels et services (c'est-à-dire essentiellement des tâches ménagères effectuées pour le compte de collectivités ou de particuliers). Sur 1 000 jeunes filles formées en 1974-1975, six seulement ont préparé un métier d'ouvrier (4) (en dehors de l'habillement, des textiles et des cuirs et peaux) et cinq un métier de dessinateur industriel ou en bâtiment. Par le type de formation qu'elles reçoivent, les jeunes filles sont appelées à occuper des emplois tertiaires et des services, dans la proportion de 81 %, ou des emplois de l'habillement et des textiles (18 %) ; ces mêmes métiers ne sont préparés au total que par 12 % des jeunes gens formés.

(4) Les métiers de la cuisine n'étant pas compris dans les métiers d'ouvrier.

1.3 - La répartition géographique des effectifs formés

Au nombre des facteurs qui interviennent dans l'accès des jeunes aux formations professionnelles, les capacités d'accueil existantes par spécialité jouent un rôle central : elles déterminent largement le volume des effectifs formés et donc l'offre de qualifications dans une zone géographique donnée. De la carte scolaire des spécialités professionnelles dépendent pour une grande part l'importance et la structure des flux de jeunes formés qui se présentent sur le marché du travail. Or, dans l'hypothèse d'une mobilité géographique nulle ou faible, les jeunes sortis de l'école vont être confrontés à la situation de l'emploi dans la zone où ils ont reçu leur formation. D'où l'intérêt qui s'attache à la connaissance de la localisation des effectifs d'élèves présents en classes terminales préparatoires aux CAP dans les établissements publics et privés en 1974-1975 (5). Observons cependant qu'une appréciation convenable de l'offre totale des qualifications issue des formations initiales d'ouvriers et d'employés qualifiés exigerait de prendre en compte également les sorties des classes de BEP et des centres de formation des apprentis.

Pour ne donner que l'exemple des académies de Paris-Ile-de-France (Paris, Créteil et Versailles), dont les limites géographiques coïncident à la fois avec celles d'une région de programme et d'une zone d'équipement et d'aménagement du territoire, on constate que par rapport à leur poids dans la formation des jeunes (18 % de l'ensemble des effectifs formés), elles ont pris une part très inégale dans les différentes spécialités :

Poids relatif en pourcentage du total des effectifs formés dans chaque groupe de spécialités de CAP

Supérieur à 18 %	Inférieur à 18 %
Aide-comptable (33,3)	Commerce distribution (11,6)
Sténodactylographe (25,4)	Hôtellerie - collectivités (4,7)
Santé (20,4)	Cuisine, alimentation (7,9)
Soins personnels (21,5)	Textiles, habillement (11,6)
Dessin industriel, en bâtiment (31,3)	Mécanique (15,1)
Industries diverses (électronique, imprimerie, verre, céramique, divers) et arts appliqués (46,7)	Métallurgie fonderie (17,3)
Electricité (20,4)	Menuiserie charpente (13,0)
	Peinture en bâtiment et industrielle (16,3)
	Plomberie, chauffage (7,9)
	Bâtiment, travaux publics, génie civil (8,3)

(5) Les effectifs formés par académie et groupe de formations sont donnés dans les tableaux statistiques de l'Observatoire pour les CAP et BEP, vol. n° 2 : « L'accès à l'emploi après une formation technique courte secondaire - CAP-BEP », La Documentation Française, avril 1978.

D'une manière générale, le rapprochement entre la répartition géographique des effectifs formés et les particularités régionales du marché du travail devrait faciliter l'explication de certaines différences observées dans l'insertion professionnelle des jeunes suivant leur spécialité (notamment, pour la prise d'activité et le niveau des rémunérations).

1.4 - Diplômés et non-diplômés

Sous réserve d'une vérification de l'hypothèse selon laquelle la possession du diplôme joue comme une variable discriminante entre les jeunes dans l'accès à la vie active, on peut admettre a priori que la réussite ou l'échec à l'examen influe sur le comportement des jeunes en agissant d'abord sur la fréquence des sorties de l'appareil de formation mais aussi sur la prise d'emplois. Dès lors, il devient nécessaire de réfléchir à la valeur du diplôme par rapport à l'insertion professionnelle et au déroulement de carrière, à la signification qu'il revêt pour les employeurs, pour les jeunes et leur famille, mais aussi pour ceux qui ont la responsabilité de reconnaître, par la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, la réalité de la qualification acquise (6). On est conduit à s'interroger sur l'inégalité des chances de réussite aux examens de CAP et à ses conséquences lorsque se produit sur le marché du travail un effet de concurrence entre les jeunes formés dans les spécialités « substituables » considérées comme équivalentes par les employeurs ou porteurs d'une même qualification acquise par des voies différentes (CAP ou BEP ou brevet de technicien ; voie scolaire ou apprentissage).

Or loin d'être uniformes, les résultats enregistrés aux examens des CAP, pour la session normale de 1975, comportent des écarts d'une grande amplitude d'un groupe de spécialités à l'autre (et aussi entre les spécialités d'un même groupe de formations) et entre les candidats suivant leur origine (7).

En règle générale, on observe que le taux de réussite est d'autant plus élevé pour les jeunes issus des classes de CAP que les candidats d'origine extra-scolaire (apprentissage, promotion sociale, autres) sont plus nombreux : ceci vaut en particulier pour les CAP de cuisine-alimentation (80 % de reçus), des soins personnels (73 %), de plomberie-chauffage (74 %) et de peinture en bâtiment (72 %).

Par ailleurs, il convient de souligner l'ampleur prise par les doubles-candidatures qui permettent aux élèves des sections préparatoires aux BEP (et parfois de l'enseignement technique long) de bénéficier d'une chance supplémentaire de voir reconnue leur qualification en se présentant au CAP. On relève même que dans certaines spécialités (électromécanicien, commis de restaurant, sténodactylographe, électronicien d'équipement, aide-comptable, dessinateur en bâtiment...) la majorité des candidats au CAP viennent des filières conduisant à d'autres examens, spécialement aux BEP.

(6) De même, la question est posée de la validité des conventions utilisées par les planificateurs pour l'évaluation des flux d'effectifs formés.

(7) Statistiques nationales des examens publiées par le ministère de l'Éducation.

Pourcentage de diplômés dans chaque groupe de formations

Pourcentage de diplômés	Spécialités ou groupes de formations
80 %	—————> (cuisine, alimentation)
75 %	—————> (plomberie, chauffage)
	—————> (soins personnels)
	—————> (peinture), (dessin industriel, en bâtiment)
70 %	—————> (bâtiment, travaux publics, génie civil)
	—————> (mécanique), (imprimerie), (arts appliqués)
	—————> (habillement, textiles), (métallurgie, chaudronnerie, forge)
	—————> (collectivités, hôtellerie), (menuiserie, charpente en bois), (électricité), (formations sociales et sanitaires)
Moyenne 65 %
	—————> (verre, céramique)
60 %	
	—————> (aide-comptable)
	—————> (commerce, distribution)
	—————> (sténodactylographe)
55 %	—————> (traitement de l'information)
50 %	—————> (électronique)

NOTA : Le pourcentage des diplômés dans le groupe des jeunes de formation CAP étudié par l'Observatoire national des entrées dans la vie active peut différer de celui enregistré dans les statistiques nationales des examens (session de 1975) pour deux raisons principales :

- 1) la population des jeunes observée comprend les élèves qui, inscrits en année terminale de CAP, ne se sont pas présentés à l'examen ;
- 2) elle inclut par ailleurs les jeunes qui ont obtenu leur diplôme à la session spéciale des CAP organisée en février-mars 1976.

Deuxième partie

**LES CONDITIONS GÉNÉRALES
DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES
OBSERVÉE EN MARS 1976**

Parvenus au terme de leur formation initiale, les jeunes vont se trouver plus ou moins directement et rapidement confrontés à l'offre de travail de l'appareil de production et y réagiront différemment suivant le degré de liberté de choix dont ils disposent. Pour chaque individu, la prise de décision quant à son devenir découle du jeu combiné d'un ensemble de possibilités et de contraintes dont l'intensité relative est essentiellement variable : la réussite ou l'échec à l'examen, l'âge des jeunes, leurs résultats scolaires, l'existence et la maturité de leur projet professionnel, l'attitude du milieu socio-professionnel auquel ils appartiennent, la situation du marché du travail et les conditions particulières de l'insertion professionnelle (l'influence de mesures conjoncturelles par exemple) vont les conduire au redoublement, à la poursuite d'études à temps plein, à l'inactivité, au service militaire (pour les garçons), au chômage ou à l'emploi.

Entre les facteurs multiples qui entrent en jeu dans la détermination des conditions d'accès des jeunes dans la vie active, les relations de causalité ne peuvent être facilement mises en évidence ni expliquées dans leur enchaînement. Il n'est pas douteux cependant que la dégradation de la situation de l'emploi dissuade les jeunes de se présenter sur le marché du travail : le redoublement, la poursuite d'études à un niveau plus élevé, l'inactivité et le service national constituent sûrement pour certains d'entre eux le moyen d'échapper, au moins provisoirement, à une conjoncture défavorable (1).

2.1 - La poursuite d'études à temps plein (2)

Elle recouvre plusieurs phénomènes qui mériteraient une analyse particulière : le redoublement proprement dit dans la même spécialité de CAP ; la répétition de l'année terminale dans une autre spécialité de la même filière ou dans une spécialité voisine d'une filière différente (BEP) ; la préparation d'examens ou de concours de même niveau dans une structure relevant du même ministère ou d'un autre ministère formateur (exemple des jeunes qui s'engagent dans un cycle de préparation à un autre CAP, à un concours administratif, aux examens spécifiques de la santé ou qui effectuent un stage de formation de longue durée à temps plein) ; l'accès à un niveau de formation supérieur par les voies scolaires normales (classes de seconde technique spéciale ou ordinaire dans les lycées techniques) ou à un autre degré de spécialisation (mentions complémentaires des CAP).

En considérant les poursuites d'études globalement, c'est-à-dire abstraction faite de leur orientation ou de leurs modalités particulières, on constate que leur fréquence varie suivant le sexe et les spécialités de formation :

(— les jeunes filles prolongent plus souvent que les garçons leur scolarité à temps plein (13 % contre 11 %) ;

(1) Des mesures incitatives ont d'ailleurs été prises pour favoriser, en 1975-1976, le maintien des jeunes dans le milieu scolaire.

(2) Ne sont pas comprises les formations à temps partiel (par exemple, l'apprentissage ou la préparation à un brevet professionnel qui associent études et exercice d'une activité professionnelle).

— cette différence de comportement semble imputable essentiellement à deux causes : les classes préparatoires aux CAP des spécialités tertiaires de sténodactylographe et employé de bureau — très largement « féminisées » — connaissent un taux de redoublement sensiblement supérieur au taux moyen établi pour l'ensemble des formations ; les CAP du groupe de la santé et des services sociaux — aide-maternelle, principalement — qui constituent, de fait, plus une étape qu'un aboutissement de la formation initiale (les jeunes formés dans ces spécialités poursuivent des études à temps plein dans la proportion de 30 %, dont 3 % de redoublants), accueillent des jeunes filles en majorité (93 % des effectifs formés). En outre, dans un certain nombre de formations industrielles où leur nombre n'atteint pas la centaine (mécanique, électricité, verre et céramique), on note qu'environ le tiers des jeunes filles continuent leurs études.

Fréquence, en pourcentage, de la prolongation de scolarité à temps plein par groupe de spécialités de formations

Fréquence en pourcentage	Jeunes gens	Jeunes filles
30 % et plus	Santé, services sociaux (35 %)	Santé, services sociaux (30 %) ; verre et céramique (31 %) ; électricité (36 %) ; mécanique (38 %)
de 15 à 30 %	Traitement de l'information (26 %) ; chimie, biochimie (28 %) ; électronique (27 %) ; dessin industriel et en bâtiment (17 %) ; arts appliqués (17 %) ; commerce, distribution (18 %)	Dessin industriel et en bâtiment (25 %) ; arts appliqués (18 %)
X de 10 à 15 %	Peinture (11 %) ; verre et céramique (11 %) ; mécanique (11 %) ; habillement et textile (10 %) ; électricité (13 %) ; industries diverses (11 %) ; aide-comptable (11 %) ; collectivités, hôtellerie (12 %) ; menuiserie, charpente (10 %)	Peinture (11 %) ; habillement, textile (12 %) ; sténodactylographe (12 %) ; aide-comptable (10 %) ; traitement de l'information (10 %) ; commerce, distribution (14 %) ; collectivités, hôtellerie (12 %)
de 5 à 10 %	Bâtiment, travaux publics, génie civil (9 %) ; plomberie, chauffage (6 %) ; métallurgie, chaudronnerie, forge (8 %) ; imprimerie (5 %) ; sténodactylographe (8 %) ; soins personnels (5 %)	Chimie, biochimie (7 %) ; soins personnels (7 %)
Moins de 5 %	Agriculture, pêche (4 %) ; cuisine, alimentation (3 %)	Imprimerie (4 %) ; cuisine, alimentation (4 %)

Au-delà du constat établi de l'amplitude des écarts entre spécialités, tenter une analyse explicative supposerait que puisse être isolé pour chaque formation et par rapport aux diverses situations rencontrées, le rôle respectif de la situation de l'emploi (3), des pratiques de recrutement propres à certaines professions (coiffure - esthétique, cuisine - alimentation, santé) de la relation entre échec à l'examen et redoublement, de l'influence des résultats scolaires, des structures d'accueil (4), de l'origine socio-professionnelle et des caractéristiques individuelles sur la poursuite d'études et d'une manière plus générale du poids des mesures d'ordre structurel ou conjoncturel qui peuvent modifier le déroulement des scolarités et par conséquent le volume des effectifs des jeunes sortant de l'appareil de formation.

Il est clair, en tout cas, que les différences mises en évidence entre les spécialités rendent très incertaines les appréciations globales sur le degré d'autonomie des filières de l'enseignement technologique par rapport au marché du travail ou sur le lien existant entre le comportement de ces filières vis-à-vis de la poursuite d'études et leur contenu d'enseignement général.

2.2 - La position des jeunes sortis de l'appareil de formation : inactivité et service national

La situation des jeunes qui sont sortis de l'école, après leur préparation au CAP en 1974-1975, a fait l'objet d'une observation en mars 1976, soit environ dix mois après la fin du cycle de formation initiale.

Parmi les jeunes « sortants réels », un certain nombre ne font pas partie de la population active, soit qu'ils restent inactifs, ne cherchant pas ou plus de travail pour des raisons diverses, soit qu'ils effectuent leur service national (pour les garçons).

Indépendamment des situations particulières aux individus (santé, famille, âge...), le taux d'activité ou la fréquence de l'accomplissement des obligations militaires ne sont pas indépendants de la situation de l'emploi, les choix faits par les jeunes tenant compte des difficultés de l'insertion professionnelle dans un marché du travail perçu parfois comme un repoussoir en raison de son étroitesse.

2.2.1 -

L'inactivité due à des raisons autres que la formation à temps plein et le service militaire (raisons personnelles ou renoncement à la recherche d'un travail) concerne relativement peu de jeunes mais davantage de filles que de garçons.

(3) Volume des débouchés considéré localement, types d'emplois offerts, possibilité d'accès des jeunes filles à des emplois industriels...

(4) C'est-à-dire des places offertes dans les sections préparatoires aux brevets ou baccalauréats de technicien, en particulier.

Compris également et presque uniformément entre 1,3 et 2 % des sortants réels dans les spécialités de formation suivies par les jeunes gens, le taux d'inactivité atteint jusqu'à 5 % et plus en moyenne pour les jeunes filles formées à des métiers traditionnellement féminins (employé de collectivité, cuisine et service général ; industrie de l'habillement et couture ; aide-maternelle et art ménager ; coiffure, esthétique).

Il faut ajouter que pour une même formation, la proportion des inactifs peut varier selon que les jeunes sont diplômés ou non et d'une région à l'autre : ainsi, par exemple, pour ceux qui ont appris un métier de l'habillement ou du textile (seules les jeunes filles sont inactives dans ce groupe de formations) :

Pourcentage d'inactifs par rapport aux sortants réels dans trois régions (ZEAT)

	Nord	Ouest	Sud-Ouest	Diplômés	Non-diplômés
Pourcentage d'inactifs	8,6	4,3	3,5	4,4	8,5
Effectifs sortants réels	1 410	1 390	1 420	2 990	1 230

2.2.2 -

En dehors de la situation de famille et à conditions égales de poursuite d'études, l'âge et l'état du marché du travail interviennent, à titre principal, comme facteurs explicatifs des départs des jeunes gens au service militaire. Observée en mars 1976, la proportion des effectifs placés dans cette situation est, en moyenne proche de 16 % des sortants réels, avec des écarts considérables entre groupes de formation par rapport au pourcentage moyen. Or l'âge des élèves étant plus élevé dans les classes de CAP en deux ans, une forte corrélation peut être mise en évidence entre le poids numérique de celles-ci dans les préparations aux CAP et la proportion des jeunes gens qui accomplissent leurs obligations militaires ; ceci est particulièrement net pour les formations aux métiers du dessin industriel ou en bâtiment (36 %), des arts appliqués (32 %), de la sténo-dactylographie (43 %), du traitement de l'information (33 %), de la chimie (21 %) et de la comptabilité (26 %). Mais pour les jeunes sortis des classes de CAP dans cette dernière spécialité (aide-comptable) et surtout dans celle d'employé de bureau, l'explication précédente doit être complétée par la prise en compte de la situation de l'emploi qui leur est extrêmement défavorable.

2.3 - Les jeunes devenus actifs disponibles : chômage, prise d'activité, mobilité géographique

Par suite de l'effet variable suivant le sexe, la spécialité de la formation et la réussite ou l'échec à l'examen, des différents phénomènes qui viennent d'être examinés (poursuite d'études et redoublements, inactivité, service militaire), la population des jeunes qui sont devenus actifs disponibles en mars 1976 (c'est-à-dire qui sont titulaires ou demandeurs d'un emploi) ne présente pas des caractéristiques identiques à celles de la « population mère » constituée par les effectifs recensés en dernière année de préparation au CAP : en effet, des décalages importants se produisent quant au moment de l'entrée dans la vie active, la situation extrême étant celle des garçons non-diplômés des formations d'aide-comptable et d'employé de bureau, l'insertion professionnelle se trouvant différée d'au moins une année scolaire pour plus de 40 % d'entre eux.

Proportion des jeunes actifs disponibles par rapport aux effectifs formés

	Formations industrielles		Formations tertiaires	
	Diplômés	Non-diplômés	Diplômés	Non-diplômés
Jeunes gens	77 %	69 %	68 %	56 %
Jeunes filles	88 %	73 %	91 %	73 %

Comme on le voit, il entre sur le marché du travail proportionnellement plus de jeunes filles que de jeunes gens et de diplômés que de non-diplômés.

2.3.1 -

Sur 106 000 jeunes formés qui sont devenus actifs disponibles, 22 300, soit un peu plus du cinquième, recherchent un emploi en mars 1976 (5).

Si, en moyenne, un jeune sur cinq est sans travail, en fait, la situation devant le chômage est particulièrement inégale : la position la moins défavorable est celle des garçons diplômés dans une spécialité industrielle (10 % de chômeurs par rapport aux actifs disponibles) ; à l'opposé, les jeunes filles formées aux métiers tertiaires ou des services, et qui n'ont pas obtenu leur CAP, sont les plus durement touchées par le chômage (38 %).

(5) Les concepts et les données de cadrage concernant le chômage des jeunes formés au niveau V (CAP et BEP) sont présentés dans les tableaux statistiques de l'Observatoire - Volume n° 2 « Accès à l'emploi après une formation technique courte secondaire - CAP-BEP », op. cit.

A qualification égale et dans des spécialités identiques ou voisines, les jeunes filles éprouvent beaucoup plus de difficultés que les garçons à obtenir un emploi, le clivage qui s'opère suivant le sexe étant visible même dans des formations à fort taux de chômage (6) : employé de bureau, aide-comptable, dessinateur industriel ou en bâtiment.

Proportion de chômeurs par rapport aux jeunes actifs disponibles, par groupe de spécialités de CAP (taux de chômage exprimé en pourcentage)

Taux de chômage	Jeunes gens	Jeunes filles
30 % et plus	Traitement de l'information (49 %)	Commerce, distribution (39 %) ; électricité (38 %) ; dessin industriel et en bâtiment (37 %) ; santé et services sociaux (36 %) ; collectivités, hôtellerie (33 %) ; traitement de l'information (30 %) ; sténodactylographe (30 %) ; aide-comptable (30 %), arts appliqués (35 %)
de 20 à 30 %	Commerce, distribution (22 %) ; aide-comptable (20 %)	Coiffure, esthétique (29 %) ; habillement, textile (27 %) ; cuisine, alimentation (24 %) ; chimie, alimentation (23 %)
de 10 à 20 %	Arts appliqués (17 %) ; coiffure, esthétique (16 %) ; chimie, biochimie (18 %) ; dessin industriel et en bâtiment (16 %) ; mécanique (12 %) ; électricité (11 %) ; plomberie, chauffage (11 %) ; métallurgie, chaudronnerie, forge (10 %) ; peinture (10 %) ; santé et services sociaux (10 %)	Imprimerie (15 %) ; verre (13 %)
moins de 10 %	Sténodactylographe (9 %) ; électronique (9 %) ; habillement, textile (9 %) ; cuisine, alimentation (9 %) ; verre, céramique (7 %) ; imprimerie (7 %) ; menuiserie, charpente en bois (7 %) ; bâtiment, travaux publics (7 %) ; industries diverses (6 %) ; collectivités, hôtellerie (6 %)	Le taux de chômage est nul pour les jeunes filles dans certaines des spécialités industrielles qu'elles ont suivies en petit nombre : bâtiment, travaux publics ; peinture ; menuiserie, charpente ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; mécanique ; électronique ; industries diverses

(6) Sauf pour les CAP de mécanographie et informatique dont les effectifs sont, au demeurant, extrêmement faibles.

2.3.2 -

Entre le moment où ils ont quitté l'école et le mois où se situent les observations (mars 1976), les jeunes ont emprunté des itinéraires multiples dont la signification doit être appréciée par rapport à l'entrée sur le marché du travail avant, pendant ou après les vacances scolaires ; à la recherche active d'un emploi ou l'inactivité dans l'attente du départ au service militaire ou d'une embauche sûre ; à l'acceptation de places sans garantie de stabilité, de contrats successifs de travail temporaire ; à la prise d'emploi(s) dans une activité à caractère saisonnier ; au refus d'accepter des offres jugées insuffisantes du point de vue de la « qualification », des conditions de travail, de la rémunération...

Sans méconnaître ces différences qui tiennent entre autres, à la plus ou moins grande liberté de choix des jeunes face à la nécessité de travailler, à l'influence variable du milieu familial, on relève que l'accès à une activité professionnelle est fermé depuis six mois et plus à près des deux tiers des jeunes filles et à environ 40 % des garçons qui déclarent être à la recherche d'un emploi en mars 1976. Fait observé depuis plusieurs années, l'ouverture du marché du travail aux jeunes dépend à la fois du sexe et de la spécialité : elle est incontestablement plus grande pour les jeunes gens formés aux métiers d'ouvrier. Or, si elle a entraîné une amplification du chômage des jeunes (d'autant plus sensible que leur position était meilleure avant la récession), la dégradation de la situation de l'emploi ne semble pas en avoir modifié la structure (7).

A la segmentation du marché du travail, qui pénalise les jeunes filles et les formations tertiaires, s'ajoute celle qui s'exerce au détriment des non-diplômés. Devant une offre de travail abondante, les employeurs opèrent une sélection en privilégiant la possession du diplôme : fondée sur une moyenne, cette constatation générale demanderait à être précisée à la lumière des conditions concrètes des politiques de recrutement des entreprises et, spécialement, de leurs particularités géographiques.

2.3.3 -

D'une région à l'autre (ZEAT), le déséquilibre quantitatif entre les jeunes actifs disponibles et les emplois offerts se traduit par un certain niveau de chômage qui varie considérablement dans une même spécialité. A quelques exceptions près, le chômage frappe plus durement les jeunes, quelle que soit la formation reçue, dans les régions de Méditerranée - Corse et du Sud-Ouest puis, à un degré moindre, dans l'Ouest et le Nord.

A l'inverse, la prise d'activité est relativement plus facile dans la Région parisienne (Paris - Ile-de-France et Bassin parisien) et, bien qu'à moins nettement, dans le Centre-Est et l'Est.

(7) Voir, sur ce point, les résultats des enquêtes annuelles du ministère de l'Education sur le devenir des jeunes à l'issue d'une préparation au CAP.

**Exemple des formations tertiaires :
pourcentage de chômeurs par rapport aux actifs disponibles
dans les huit zones d'équipement et d'aménagement du territoire (ZEAT)**

ZEAT \ Formations	Formations		
	Sténodactylographe	Aide-comptable	Commerce - Vente *
Paris - Ile-de-France	16,0	18,3	20,7
Bassin parisien	25,8	20,0	35,1
Nord	44,2	49,4	47,4
Est	36,2	30,3	38,0
Ouest	39,3	33,8	34,2
Sud-Ouest	29,7	34,3	53,6
Centre-Est	31,5	35,1	27,9
Méditerranée - Corse	41,2	36,4	61,9

(*) Spécialité dominante : employé de bureau - Option commerce.

L'inégalité des chances des jeunes formés dans la prise d'activité est soulignée non seulement par les disparités inter-régionales mais aussi par les différences entre spécialités de formation à l'intérieur d'une même région. Par une étude particulière des modalités de l'ajustement entre offre et demande de qualifications par zone de recrutement et sur une période suffisamment longue, il devrait être possible de mettre à jour les « rigidités structurelles » qui affectent la formation de l'emploi en isolant ce qui est effet de conjoncture (8).

Faute de disposer des données nécessaires sur les réalités régionales ou locales, on ne peut aller au-delà d'une comparaison simple, à travers leurs caractéristiques dominantes, entre les grandes régions du point de vue des conditions dans lesquelles les jeunes passent de la vie scolaire à l'activité professionnelle. Mais, de ce fait, l'analyse passe à côté de phénomènes correspondant à des situations très particulières. Il est vraisemblable que, par exemple, l'attitude des chefs d'établissement et des personnels enseignants vis-à-vis de la poursuite d'études ou des redoublements, les rapports qu'ils entretiennent avec le monde professionnel et, corrélativement, l'existence de filières stables de recrutement instituées entre l'école et les entreprises, exercent une influence, perceptible à l'échelon local ou régional, sur les taux de sortie, d'emploi et de chômage.

2.3.4 -

Certaines migrations, même au-delà des limites d'une zone d'équipement et d'aménagement du territoire (ZEAT), trouvent probablement leur explication dans le fait que l'embauche des jeunes par telle entreprise auprès de tel établissement de formation professionnelle s'est en quelque sorte institutionnalisée.

D'une manière générale, cependant, les jeunes qui sont entrés sur le marché du travail, environ dix mois après la fin de leur préparation au CAP ont tendance à rester dans leur région (ZEAT) de formation, les jeunes filles plus encore

(8) C'est la démarche suivie par le CEREP dans l'application à la région Bretagne de l'étude des facteurs d'évolution du système de formation et de l'appareil productif.

que les garçons. Il est rare en effet, que la mobilité géographique dépasse les frontières des zones limitrophes de la région d'origine (9) et, pour la plupart, les mouvements enregistrés sont trop faibles pour être significatifs, la part devant être faite entre changement de domicile de la famille et déplacement des jeunes entre la ZEAT de formation et la ZEAT d'emploi. Toutefois, les soldes migratoires établis pour chaque grande région semblent cohérents avec la carte des taux de chômage par spécialité. Les entrées sont le plus souvent supérieures aux sorties dans la Région parisienne et le Centre-Est, l'inverse étant constaté dans le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord et l'Est (où la situation est globalement proche de l'équilibre) ; il reste le cas tout à fait particulier de la Méditerranée - Corse qui connaît pour la plupart des formations un solde nul ou positif, y compris dans des spécialités largement excédentaires (10).

2.4 - Les emplois occupés par les jeunes : spécialité, classification, activité économique des employeurs, rémunérations

Pour les jeunes qui sont entrés sur le marché du travail après leur formation initiale et qui occupent un emploi en mars 1976, une première interrogation est posée : celle de savoir dans quelle mesure la qualification reçue au cours de la formation est utilisée dans l'emploi.

La réponse doit prendre en compte d'abord la spécialité professionnelle acquise comparée avec le type de métier exercé et ensuite la classification de l'emploi occupé (non qualifié ou qualifié), en distinguant entre les jeunes gens et les jeunes filles dans la mesure où les formations sont généralement à dominante féminine ou masculine.

2.4.1 -

Certes, il est malaisé d'apprécier la réalité d'une correspondance entre la formation reçue et le métier exercé, celui-ci étant désigné à travers une nomenclature qui donne une classification des emplois suivant leur appellation sans renseigner précisément sur leur contenu (11).

Pouvoir apprécier convenablement le degré d'adéquation des compétences professionnelles acquises aux situations de travail supposerait, en effet, que les appellations des métiers renvoient à des descriptions détaillées des activités individuelles.

A défaut, on peut tenter d'établir la fréquence relative de l'ajustement apparent, plus ou moins étroitement défini, des spécialités de formation suivies par les jeunes et des emplois qu'ils occupent.

(9) Pour les jeunes formés dans l'Est, le travail dans une zone frontalière entraîne une mobilité du même type.

(10) Plusieurs hypothèses peuvent être avancées en dehors des mouvements démographiques : par exemple le recrutement par des entreprises parisiennes pour des établissements ou des chantiers implantés sur le littoral méditerranéen (métallurgie, chaudronnerie, forge, mécanique, bâtiment, plomberie et chauffage) ; le travail saisonnier dans les métiers de la cuisine...

(11) Les formations sont classées dans des groupes qui appartiennent, à quelques modifications près, à la Nomenclature nationale en 47 postes. Les emplois sont repérés au moyen du Code des métiers conçu spécifiquement pour l'exploitation du recensement de 1975 et des enquêtes sur l'emploi effectuées régulièrement par l'INSEE.

Classement des formations suivant la correspondance apparente avec les emplois
(mesurée par la proportion des jeunes exerçant un métier dans la spécialité de la formation reçue)

Taux d'ajustement *	Groupes de formations : jeunes pourvus d'un emploi	Spécialités de formations dominantes (% des effectifs formés)	Métiers dominants (% des jeunes pourvus d'un emploi)
Plus de 75 %	Peinture en bâtiment ou industrielle : 965 Jeunes gens : 955	Peintre en bâtiment (76 %) ; peintre décorateur (9 %) ; peintre en voiture (7 %)	Peintre en bâtiment, au pistolet (78 %) ; ouvrier professionnel non désigné (2 %) ; maçon et métiers connexes (2 %) ; peintre décorateur (2 %)
	Menuiserie, charpente en bois : 4 780 Jeunes gens : 4 770	Menuisier du bâtiment (69 %) ; ébéniste (13 %) ; charpentier en bois (8 %)	Ouvrier de la menuiserie, de l'ébénisterie (69 %) ; ouvrier de la charpente en bois (8 %)
	Photographie et industries graphiques : 435 Jeunes gens : 375	Compositeur, typographe (30 %) ; imprimeur typographe (21 %) ; photographe, travaux de laboratoire (22 %) ; reporteur photomécanique (7 %)	Compositeur typo, imprimeur (58 %) ; margeur, ouvrier de l'impression sur étoffes (9 %) ; ouvrier photographe (7 %) ; vendeur (3 %) ; ouvrier professionnel non désigné (3 %)
	Soins personnels : 1 515 Jeunes filles : 1 375	Coiffeur pour dames (43 %) ; esthéticien, cosméticien (33 %) ; coiffure mixte (23 %)	Coiffeur-shampouineur (53 %) ; maquilleuse-esthéticienne (24 %) ; vendeur ou acheteur (8 %)
	Cuisine, alimentation : 1 690 Jeunes gens : 1 340	Cuisinier (45 %) ; employé de collectivité, option cuisine (45 %) ; pâtissier-confiseur-glacier (4 %) ; boulanger (3 %)	Cuisinier d'établissement (53 %) ; aide de cuisine (16 %) ; garçon de café, serveur de restaurant (7 %) ; boulanger, boulanger-pâtissier (5 %)
de 60 % à 75 % (exclu)	Production et première transformation des métaux, forge, chaudronnerie : 5 135 Jeunes gens : 5 125	Chaudronnier, option fer (57 %) ; soudeur (11 %) ; réparateur en carrosserie automobile (8 %) ; serrurier du bâtiment (5 %) ; serrurier, ferronnier, serrurier d'art (2 %)	Ouvrier de la chaudronnerie et activités connexes (51 %) ; serrurier et assimilés (9 %) ; ouvrier de la soudure (9 %) ; ajusteur-monteur, réparateur et assimilés (3 %)

Taux d'ajustement	Groupes de formations : jeunes pourvus d'un emploi	Spécialités de formations dominantes (% des effectifs formés)	Métiers dominants (% des jeunes pourvus d'un emploi)
de 60 % à 75 % (exclu)	Verre et céramique : 215 Jeunes gens : 185	Monteur poseur en miroiterie (19 %) ; modeleur céramiste (16 %) ; façonnerie en céramique industrielle (14 %) ; ouvrier opticien de précision (8 %) ; verrier à la main (7 %)	Ouvrier du travail du verre sauf à chaud (47 %) ; ouvrier professionnel non désigné (10 %) ; porcelainier, faïencier, potier (9 %) ; décorateur et assimilés (5 %)
	Plomberie, chauffage, couverture : 2 450 Jeunes gens : 2 450	Plombier, sanitaire (59 %) ; monteur de chauffage (30 %) ; couvreur zincueur (6 %)	Ouvrier de la couverture, de la plomberie (67 %) ; manœuvre (6 %) ; maçon et métiers connexes (3 %)
	Bâtiment, travaux publics, génie civil : 4 325 Jeunes gens : 4 320	Métallier (36 %) ; maçon (29 %) ; conducteur routier (11 %) ; carreleur-mosaïste (5 %)	Maçon et métiers connexes (42 %) ; serrurier et assimilés (16 %) ; conducteur de poids lourds (5 %)
	Electricité : 4 545 Jeunes gens : 4 535	Electrotechnique (54 %) ; électricien d'équipement (34 %) ; électricien d'automobile (5 %)	Electricien (63 %) ; ouvrier spécialisé non désigné (5 %) ; manœuvre (5 %) ; homme de troupe ou sous-officier (4 %)
	Habillement, textile, cuirs et peaux : 6 965 Jeunes filles : 6 545	Industries de l'habillement (65 %) ; couture flou (6 %) ; flou industriel (6 %) ; lingerie, chemiserie industrielle (3 %)	Ouvrier de la couture, sauf tailleur et couturier (40 %) ; vendeur (8 %) ; tailleur, couturier (7 %) ; employé de maison (5 %) ; ouvrier en chaussures (3 %)
	Santé et services sociaux : 1 215 Jeunes filles : 1 110	Aide-maternelle (79 %) ; art ménager (7 %) ; mécanicien en prothèse dentaire (9 %) ; aide-préparateur en pharmacie (3 %)	Aide-maternelle (25 %) ; aide-infirmier et assimilés (14 %) ; prothésiste dentaire, mécanicien orthopédiste (11 %) ; employé de maison (10 %) ; vendeur (7 %) ; éducateur spécialisé (6 %)
de 45 % à 60 % (exclu)	Secrétariat, dactylographie : 8 330 Jeunes filles : 8 225	Sténodactylographe	Secrétaire, dactylo, sténodactylo (60 %) ; employé de bureau (15 %) ; vendeur (5 %) ; standardiste (2 %) ; aide-comptable (2 %)

Taux d'ajustement	Groupes de formations : jeunes pourvus d'un emploi	Spécialités de formations dominantes (% des effectifs formés)	Métiers dominants (% des jeunes pourvus d'un emploi)
de 45 % à 60 % (exclu)	Chimie, biochimie : 105 Jeunes filles : 70	Employé technique de laboratoire (63 %) ; mécanicien en instruments de contrôle des industries chimiques (16 %) ; conducteur d'appareils des industries chimiques (12 %)	Aide et ouvrier de laboratoire (48 %) ; aide-infirmier (5 %) ; employé au nettoyage des entreprises et collectivités (5 %) ; ouvrier de la chimie et assimilés (5 %) ; ouvrier de manutention (5 %)
	Arts et arts appliqués : 160 Jeunes gens : 110	Dessinateur d'exécution en publicité ; dessinateur d'art graphique ; bijoutier ; sculpteur sur bois	Dessinateur (19 %) ; ouvrier professionnel des arts plastiques et appliqués (19 %) ; compositeur typo, imprimeur (12 %) ; ouvrier spécialisé non désigné (10 %) ; vendeur (7 %) ; étalagiste, dessinateur publicitaire, modéliste (6 %)
	Services dans l'hôtellerie et les collectivités : 3 245 Jeunes filles : 2 960	Employé des collectivités, service général (89 %) ; commis de restaurant (6 %) ; employé d'hôtel (3 %)	Employé de maison (16 %) ; garçon de café, serveur de restaurant (12 %) ; aide-infirmier (12 %) ; personnel de service (9 %) ; vendeur (8 %) ; aide de cuisine (5 %) ; employé au nettoyage en entreprises, collectivités (5 %)
	Commerce, vente : 7 940 Jeunes filles : 7 285	Employé de bureau, option commerce (90 %) ; vendeur (7 %)	Employé de bureau (28 %) ; secrétaire, dactylo, sténodactylo (20 %) ; vendeur (19 %) ; manœuvre (4 %)
Moins de 45 %	Mécanique : 20 085 Jeunes gens : 20 045	Mécanicien, ajusteur (27 %) ; tourneur (20 %) ; fraiseur (16 %) ; mécanicien réparateur en automobile (11 %) ; mécanicien d'entretien (10 %)	Ajusteur, monteur, réparateur et métiers connexes (28 %) ; ajusteur-outilleur, ou-tilleur, fraiseur, réglleur, aléseur (15 %) ; ouvrier spécialisé non désigné (12 %) ; manœuvre (6 %)

Taux d'ajustement	Groupes de formations : jeunes pourvus d'un emploi	Spécialités de formations dominantes (% des effectifs formés)	Métiers dominants (% des jeunes pourvus d'un emploi)
moins de 45 %	Electronique : 240 Jeunes gens : 205	Electronicien d'équipement	Professionnel de la radio et de l'électronique (39 %); électricien (15 %); manoeuvre (11 %); armée (7 %); agent technique, technicien de l'électronique (5 %)
	Dessinateur industriel ou en bâtiment : 1 715 Jeunes gens : 1 585	Dessinateur en construction mécanique (83 %); en construction électrique (6 %); en construction métallique (6 %)	Dessinateur industriel (29 %); autre dessinateur (9 %); ouvrier non désigné (5 %); ajusteur-monteur, réparateur et assimilés (4 %); ajusteur-outilleur, outilleur, fraiseur et assimilés (4 %)
	Comptabilité et métiers connexes : 7 465 Jeunes filles : 5 245	Aide-comptable	Aide-comptable (30 %); employé de bureau (23 %); secrétaire, dactylo, sténo-dactylo (10 %); vendeur (8 %); comptable (3 %); ouvrier (2 %); caissier (2 %)
	Traitement électronique et électromécanique de l'information : 140 Jeunes filles : 105	Opérateur sur machines comptables (60 %); fonctions de l'informatique (17 %)	Employé de bureau (24 %); vendeur (15 %); programmeur (12 %); opérateur (11 %)

* Cf. deuxième partie de ce cahier.

La typologie des formations fondée sur le degré d'adaptation apparente entre la formation et l'emploi n'a, bien entendu, qu'une valeur indicative ; elle renseigne sur la situation plus ou moins favorable des jeunes, observée d'un certain point de vue, à la sortie de l'appareil de formation, donc à un moment déterminé et dans un contexte économique donné.

Complétée par des informations recueillies par ailleurs sur l'évolution prévisible des emplois, elle peut fournir des éléments d'appréciation sur le volume et la nature des débouchés offerts aux jeunes qui sont passés par la filière scolaire de préparation aux CAP.

Quelques points particuliers retiennent l'attention

a) Les plus défavorisés semblent être les jeunes formés aux métiers de la mécanographie ou de l'informatique, de la comptabilité, du dessin industriel et de l'électronique :

— Pour des raisons différentes, les CAP de mécanographe et aux fonctions de l'informatique (CAPFI) ne garantissent pas un emploi dans les spécialités correspondantes : l'évolution des techniques et des politiques de recrutement fait que la mécanographie classique n'a plus d'utilisateurs (le CAP de mécanographe est supprimé depuis 1976) et que les programmeurs sont recrutés généralement à un niveau plus élevé que celui du CAPFI.

— Avec l'automatisation du travail comptable d'exécution (passation complète d'écritures, tenue des comptes, établissement de balances et d'états comptables périodiques), la fonction d'aide-comptable semble devoir évoluer de plus en plus vers un travail de bureau banalisé, même dans les entreprises de petite dimension qui peuvent recourir aux sociétés de services en informatique de gestion ou, de plus en plus, à la mini-informatique.

— Les exigences de recrutement pour les dessinateurs industriels d'exécution sont telles que l'embauche immédiate sur ces emplois de jeunes sortis d'un CAP devient plus difficile : l'accès direct semble réservé aux titulaires d'un brevet de technicien ou de technicien supérieur en mécanique, de préférence, l'accès indirect étant davantage ouvert aux titulaires d'un CAP de la mécanique après un passage de plusieurs années en production et un complément de formation.

— Il est vraisemblable que l'élévation du niveau de recrutement dans des fonctions caractérisées par une plus forte technicité explique aussi la position peu favorable des électroniciens d'équipement de formation CAP.

b) Les formations tertiaires se caractérisent par une relative « polyvalence » vis-à-vis des emplois de bureau et de la vente, la spécificité de la formation ne se retrouvant nettement dans les emplois que pour les sténodactylographes, dont 60 % travaillent comme secrétaires, dactylos ou sténodactylos (elle est beaucoup moins affirmée pour les aides-comptables dont la répartition entre les emplois est proche de celle des employés de bureau).

(en %)

Formations \ Emplois	Secrétaire sténo-dactylo	Aide-comptable	Employé de bureau	Commerce Vente	Autres	TOTAL
Sténodactylographe	60	2	15	7	16	100
Aide-comptable	10	33	25	8	24	100
(Employé de bureau, commerce - vente)	20	2	28	19	31	100

c) Une forte dispersion entre les emplois peut être diversement interprétée : soit comme le signe d'une « polyvalence », telle formation conférant aux jeunes l'aptitude à tenir des emplois diversifiés mais qui ne sont pas forcément qualifiés (c'est le cas du CAP d'employé des collectivités - service général qui conduit à un large éventail de métiers des services : agent des services intérieurs des entreprises et collectivités, aide-ménagère ou assistante ménagère, employé de maison, aide-maternelle...), soit comme l'indication d'un déséquilibre quantitatif et (ou) qualitatif des formations et emplois (la mobilité des jeunes étant faible ou nulle, l'offre et la demande de qualifications sont déterminées par les conditions locales de formation professionnelle et de fonctionnement du marché du travail).

De la non-correspondance apparente entre la formation reçue et le métier exercé, on ne peut conclure avec certitude à un déclassement des jeunes dans l'emploi par rapport aux compétences professionnelles acquises. Une telle affirmation serait d'autant plus aventurée qu'elle reposerait sur des relations formelles établies à travers les classifications propres aux nomenclatures utilisées. Les contenus de formation présentent certes des particularités qui correspondent à des technologies spécifiques lesquelles fondent l'individualisation des métiers. Cependant, à l'intérieur de groupes ou de familles de spécialités, il existe une parenté qui rend possible, sans qu'il soit accompagné fatalement d'un déclassement, le placement sur des emplois plus ou moins éloignés de la spécialité de la formation reçue.

La question se pose en ces termes pour les jeunes issus des classes de CAP de la mécanique : très nombreux (ils représentent presque le quart des emplois occupés en mars 1976), originaires d'établissements assez mal répartis géographiquement (plus du tiers des effectifs ont été formés dans la région parisienne), ils ne sont en gros qu'une moitié placés sur des emplois de la mécanique tandis que 30 % d'entre eux exercent des métiers d'ouvriers autres ou non désignés : l'importance de ces derniers due peut-être aux difficultés de repérage inhérentes à la nomenclature utilisée ne doit pas être retenue comme le signe d'une inadéquation de la qualification acquise aux exigences de l'activité professionnelle.

d) Le phénomène de « dérive », observé dans plusieurs groupes de formation, demande à être analysé cas par cas, à la lumière des données locales ou régionales ; la mesure qui en est faite globalement n'a d'autre valeur que de

jouer le rôle d'un clignotant qui peut indiquer une situation anormale. Ainsi la proportion des employés et des manœuvres par rapport aux jeunes formés aux métiers d'ouvrier peut constituer un indicateur du phénomène :

Proportion d'employés et manœuvres	Groupes de formations
plus de 20% ...	Chimie, biochimie ; électronique ; habillement, textile, cuirs et peaux ; dessinateur industriel ou en bâtiment
de 10 à 20% ..	Mécanique ; arts et arts appliqués ; plomberie, chauffage, couverture ; électricité ; cuisine, alimentation ; photographie, industries graphiques
moins de 10% ..	Bâtiment, travaux publics, génie civil ; menuiserie, charpente en bois ; peinture en bâtiment ou industrielle ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; verre et céramique

Malgré les limites de l'interprétation (les jeunes peuvent utiliser leur connaissance d'un métier d'ouvrier dans l'armée, dans une activité commerciale, dans les emplois de magasinier...), on peut avancer l'hypothèse que, d'une manière générale, les jeunes filles ne parviennent pas facilement à s'employer dans des activités de type industriel ou préfèrent devenir employée de bureau, vendeuse, aide-infirmière ou aide-soignante... (c'est le cas, notamment, pour les formations de l'habillement, de la chimie, du dessin, de l'électronique). On note à l'inverse qu'environ 9% des aides-comptables et 16% des employés de bureau déclarent travailler comme ouvrier ou manœuvre.

e) Il importe de relativiser la signification des données du point de vue de l'ajustement entre formations et emplois dans la mesure où elles décrivent une situation à un moment donné mais ne renseignent pas sur les évolutions qui ont pu modifier les relations observées en 1976. C'est par des interrogations successives menées auprès des jeunes à leur sortie de l'appareil de formation que pourraient être identifiés, d'une manière sûre, certains facteurs constants qui jouent un rôle déterminant dans les conditions d'accès aux emplois.

f) La vérification du poids du diplôme dans la correspondance entre spécialités de formation et d'emploi serait à faire, en particulier. On constate, en effet, qu'en mars 1976 les jeunes de la population étudiée travaillent plus souvent dans leur spécialité quand ils sont titulaires du CAP : ceci est très apparent pour le dessin industriel et la comptabilité par exemple, mais beaucoup moins pour la cuisine-alimentation et les services dans les collectivités ou l'hôtellerie. L'avantage dont bénéficient les diplômés tient probablement à plusieurs causes qu'il est impossible de hiérarchiser : situation locale du marché du travail, concurrence entre demandeurs d'emploi, politique de recrutement des employeurs (avec la prise

*à la fin de l'année
le jour de l'année
le jour de l'année
le jour de l'année
le jour de l'année
le jour de l'année*

en compte de la taille de l'entreprise ou de l'établissement, de son statut, du type d'activité et des pratiques professionnelles spécifiques), degré de « qualification » des emplois...

2.4.2 -

Les jeunes de formation CAP qui travaillent en mars 1976 sont-ils placés sur des emplois d'ouvrier ou d'employé qualifié ?

Les conventions contenues implicitement dans les nomenclatures utilisées pour le partage des emplois selon la qualification ne permettent pas de faire une distinction nette entre employés qualifiés et employés non qualifiés ; on sait d'ailleurs la difficulté qui s'attache à la définition de critères situant, avec une suffisante précision, les emplois de bureau, du commerce, de la vente, de la santé et des services du point de vue de la qualification.

Il est plus facile, en revanche, de positionner les emplois d'ouvriers en utilisant les classifications mises en œuvre dans les activités industrielles : la comparaison entre groupes de formations devient possible sur la base de l'importance relative des catégories de manœuvre, d'ouvrier spécialisé et d'ouvrier professionnel, de dessinateur ou de technicien entre lesquelles se répartissent les emplois occupés par les jeunes.

Fréquence des emplois d'ouvrier professionnel, de dessinateur ou technicien par groupe de spécialités de formations industrielles (en pourcentage des emplois de manœuvre, d'ouvrier et de dessinateur ou technicien)

Fréquence	Groupes de formations
70 % et plus	Arts, arts appliqués et esthétique industrielle ; dessinateurs industriels et en bâtiment
60 et 70 %	Chimie, biochimie ; photographie et industries graphiques ; bâtiment, travaux publics, génie civil ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; électronique ; cuisine, alimentation
50 à 60 %	Habillement, textile, cuirs et peaux ; électricité ; verre et céramique ; peinture industrielle ou en bâtiment ; plomberie, chauffage, couverture
X de 40 à 50 % ..	Menuiserie, charpente en bois ; mécanique

Le classement établi indique le poids plus ou moins grand des manœuvres et des ouvriers spécialisés parmi les emplois de type industriel pour chaque groupe de formations ; l'intégration du phénomène de « dérive », c'est-à-dire des emplois

tertiaires et de service occupés par les jeunes permet de mieux apprécier dans quelle proportion les effectifs formés en CAP industriel et devenus actifs pourvus d'un emploi en mars 1976 sont classés ouvrier professionnel, dessinateur ou technicien.

Fréquence	Groupes de formations
70 % et plus	Arts, arts appliqués et esthétique industrielle
60 à 70 %	Photographie et industries graphiques
55 à 60 %	Dessinateurs industriels ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; bâtiment, travaux publics, génie civil (dont plus du tiers de métalliers) ; verre et céramique ; peinture en bâtiment ou industrielle
50 à 55 %	Electricité ; électronique ; plomberie, chauffage, couverture ; chimie, biochimie ; cuisine, alimentation
40 à 50 %	Habillement, textile, cuirs et peaux ; menuiserie, charpente en bois ; mécanique

Ajoutons que la probabilité de l'accès à un emploi d'ouvrier qualifié pour les jeunes formés aux métiers industriels est généralement plus élevée pour ceux qui ont obtenu leur CAP, les écarts avec les non-diplômés étant plus ou moins grands suivant les groupes de formations.

**Rapport des diplômés aux non-diplômés
parmi les jeunes classés ouvrier professionnel
ou assimilés dans chaque groupe de formations industrielles**

Valeur du rapport	Groupes de formations industrielles
plus de 2	Dessinateurs industriels ou en bâtiment
de 1,5 à 2	Menuiserie et charpente en bois ; peinture en bâtiment ou industrielle ; électricité ; plomberie, chauffage, couverture ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; chimie, biochimie ; bâtiment, travaux publics, génie civil
de 1 à 1,5	Arts, arts appliqués et esthétique industrielle ; mécanique ; cuisine, alimentation ; électronique ; habillement, textile, cuirs et peaux
de 0,5 à 1	Photographie et industries graphiques

Le rôle joué par le diplôme dans la « reconnaissance » de la qualification des jeunes est d'une importance évidente mais on ne peut y voir l'expression simple de la sélectivité du marché du travail et d'une hiérarchie des emplois selon leur pouvoir qualifiant. Variable causale et dépendante à la fois, le diplôme ne peut expliquer les différences constatées, séparément de la politique de recrutement des entreprises replacée dans les conditions concrètes de sa mise en œuvre (offre et de demande de main-d'œuvre qualifiée dans une zone géographique donnée et pour une activité économique déterminée).

2.4.3 -

La connaissance de l'activité économique dont relèvent les établissements qui emploient les jeunes en mars 1976 présente d'autant plus d'intérêt que, dans leur très grande majorité, les emplois occupés sont considérés comme stables par les intéressés. Sachant quelles sont les caractéristiques de la politique de main-d'œuvre dans les différentes activités économiques, on peut tenter, en intégrant la variable géographique, de pronostiquer schématiquement les perspectives d'évolution du travail, de l'emploi et des déroulements de carrière à partir des premières insertions professionnelles. Cela implique à la fois que soient réunies et organisées un ensemble de données relatives à chaque type d'activité économique et que soient connus les itinéraires suivis par les jeunes durant la période initiale de leur activité professionnelle (12). Plus modestement, les informations présentées ici visent à situer, d'une manière approchée, le point de départ des jeunes au seuil de leur vie active, pour chaque groupe de formations dont les effectifs suffisamment nombreux se prêtent à une analyse globale :

— Formations aux activités de type industriel : bâtiment, travaux publics, génie civil ; peinture en bâtiment ou industrielle ; menuiserie et charpente en bois ; plomberie, chauffage, couverture ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; mécanique ; électricité ; dessin industriel ou en bâtiment ; habillement, textile, cuirs et peaux.

— Formations aux activités de type tertiaire et des services : sténodactylographe ; commerce et vente ; aide-comptable ; coiffure - esthétique ; santé et services sociaux ; services dans l'hôtellerie et les collectivités ; cuisine-alimentation.

a) Dans les groupes de spécialités « secondaires », 70 % des jeunes et plus ont été recrutés par l'industrie (et l'énergie) ou le bâtiment, cette forte concentration des débouchés étant due à l'une ou l'autre des deux activités économiques (13) : parmi les formations, on peut distinguer entre celles qui sont orientées d'une

(12) Les données spécifiques sur l'évolution de l'emploi par type d'activité économique sont fournies par les études sectorielles du CEREQ (voir, en particulier, le dossier sur « L'évolution des emplois et des qualifications dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce », La Documentation Française, décembre 1976). En outre certaines hypothèses sur les filières professionnelles peuvent être émises à partir des travaux de constitution du Répertoire Français des Emplois.

(13) La nomenclature utilisée pour identifier l'activité économique des établissements qui emploient les jeunes figure en annexe du volume n° 2 des « Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active », op. cit., pour le niveau V (CAP et BEP). Dans les comparaisons qui suivent, les industries comprennent l'énergie (charbon, pétrole, électricité, gaz, eau, nucléaire), les minerais et l'industrie agro-alimentaire.

manière privilégiée vers une activité économique et les autres moins « sectorisées » :

— Le bâtiment emploie plus de la moitié des jeunes formés aux métiers de la peinture en bâtiment ou industrielle (64 %), de la plomberie, du chauffage ou de la couverture (62 %), du bâtiment et des travaux publics (53 %) ; parmi les autres formations fortement « sectorisées », on relève celles de l'habillement et du textile (64 % dans les industries correspondantes) ; de la menuiserie et de la charpente en bois (55 % dans les industries du bois, du meuble et divers).

— La concentration est moins nette pour les autres spécialités de formations industrielles encore que les emplois se situent le plus souvent, mais avec des variations, dans les industries des biens d'équipement (constructions mécaniques, électricité et électronique), du bâtiment et des travaux publics, de la sidérurgie, métallurgie, fonderie et forge.

— La part prise par les services aux entreprises ou aux ménages (14) dans les emplois occupés par les jeunes est égale ou supérieure à 10 % pour les mécaniciens et les dessinateurs industriels (ou en bâtiment).

Spécialité de formation des jeunes	Activités économiques dominantes (% des emplois occupés par les jeunes)
<p>Bâtiment, travaux publics, génie civil (4 325 jeunes dans l'emploi)</p> <p>Emplois dominants : maçon et métiers connexes (42 %) ; serurier et assimilés (16 %) ; conducteur de poids lourds (5 %)</p>	<p>1) Bâtiment, travaux publics (53 %)</p> <p>2) Industries (28 %) dont sidérurgie, métallurgie, fonderie, forge (8 %) ; constructions mécaniques (5 %) ; bois, meubles et divers (5 %)</p> <p>3) Autres activités (19 %) dont transports et télécommunications (6 %) ; administration (4 %)</p>
<p>Plomberie, chauffage, couverture (2 450)</p> <p>Emploi dominant : ouvrier de la couverture, de la plomberie (67 %)</p>	<p>1) Bâtiment, travaux publics (62 %)</p> <p>2) Industries (20 %) dont sidérurgie, métallurgie, fonderie, forge (7 %)</p> <p>3) Autres activités (18 %) dont commerce (5 %) ; services (5 %) ; administration (4 %)</p>
<p>Peinture en bâtiment ou industrielle (965)</p> <p>Emploi dominant : peintre en bâtiment, au pistolet (78 %)</p>	<p>1) Bâtiment, travaux publics (64 %)</p> <p>2) Industries (21 %) dont constructions mécaniques (6 %) ; bois, meubles et divers (4 %)</p> <p>3) Autres activités (15 %) dont services (8 %) ; administration (3 %)</p>

(14) Les services aux ménages comprennent en particulier la réparation et le commerce d'automobiles ; parmi les services aux entreprises, on compte les bureaux d'études, les cabinets d'architecture, les entreprises de travail intérimaire...

Spécialité de formation des jeunes	Activités économiques dominantes (% des emplois occupés par les jeunes)
<p>Menuiserie et charpente en bois (4 780)</p> <p>Emplois dominants : ouvrier de la menuiserie, de l'ébénisterie (69 %) ; ouvrier de la charpente en bois (8 %)</p>	<p>1) Industries (62 %) dont bois, meubles et divers (55 %)</p> <p>2) Bâtiment, travaux publics (26 %)</p> <p>3) Autres activités économiques (12 %) dont services (3 %) ; administration (3 %)</p>
<p>Electricité (4 545)</p> <p>Emploi dominant : électricien (63 %)</p>	<p>1) Industries (57 %) dont construction électrique et électronique (18 %) ; sidérurgie, métallurgie, fonderie, forge (11 %) ; constructions automobiles, navales, aéronautiques et d'armements (6 %) ; constructions mécaniques (6 %)</p> <p>2) Bâtiment et travaux publics (16 %)</p> <p>3) Autres activités économiques (27 %) dont administration (8 %) ; services (7 %) ; transports et télécommunications (7 %) ; commerce (5 %)</p>
<p>Dessinateur industriel ou en bâtiment (1 715)</p> <p>Emplois dominants : dessinateur industriel (29 %) ; autre dessinateur (9 %)</p>	<p>1) Industries (56 %) dont constructions mécaniques (22 %) ; construction électrique et électronique (9 %) ; constructions automobiles, navales, aéronautiques, d'armements (9 %) ; sidérurgie, métallurgie, fonderie forge (5 %)</p> <p>2) Bâtiment et travaux publics (11 %)</p> <p>3) Autres activités (33 %) dont services (10 %) ; administration (9 %) ; commerce (4 %)</p>
<p>Métallurgie, chaudronnerie, forge (5 135)</p> <p>Emplois dominants : ouvrier de la chaudronnerie et activités connexes (51 %) ; serrurier et assimilés (9 %) ; ouvrier de la soudure (9 %)</p>	<p>1) Industries (73 %) dont sidérurgie, métallurgie, chaudronnerie, forge (29 %) ; constructions automobiles, navales, aéronautiques, d'armement (16 %) ; constructions mécaniques (14 %) ; bois, meuble et divers (7 %)</p> <p>2) Bâtiment, travaux publics (8 %)</p> <p>3) Autres activités économiques (19 %) dont services (8 %) ; commerce (4 %)</p>
<p>Mécanique (20 085)</p> <p>Emplois dominants : ajusteur, monteur, réparateur et métiers connexes (28 %) ; ajusteur-outilleur, outilleur, fraiseur, réglleur, aléseur (15 %)</p>	<p>1) Industries (64 %) dont constructions mécaniques (26 %) ; constructions automobiles, navales, aéronautiques, d'armements (12 %) ; sidérurgie, métallurgie, fonderie, forge (6 %) ; chimie, caoutchouc, plastiques... (5 %)</p> <p>2) Bâtiment, travaux publics (5 %)</p> <p>3) Autres activités économiques (31 %) dont services (12 %) ; administration (7 %) ; commerce (6 %)</p>
<p>Habillement, textiles, cuirs et peaux (6 965)</p> <p>Emplois dominants : ouvrier de la couture, sauf tailleur et couturier (40 %) ; vendeur (8 %) ; tailleur, couturier (7 %)</p>	<p>1) Industries (71 %) dont industrie textile, habillement, cuir, chaussure (64 %)</p> <p>2) Autres activités économiques (29 %) dont commerce (12 %) ; services (10 %) ; administration (4 %)</p>

b) *Pour les formations tertiaires* (sténodactylographies, commerce-vente, comptabilité), la situation est l'inverse de la précédente, puisque les activités non-secondaires représentent plus de 70 % des emplois tenus par les jeunes, avec une prédominance du commerce, des services et de l'administration.

Spécialité de formation des jeunes	Activités économiques dominantes (% des emplois occupés par les jeunes)
<p>Sténodactylographe (8 330)</p> <p>Emplois dominants : secrétaire, dactylo, sténodactylo (60 %); employé de bureau (15 %); vendeur (5 %)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Commerce (18 %) 2) Services (23 %) dont services aux entreprises (10 %); santé (6 %) 3) Banques, assurances, organismes financiers (9 %) 4) Administration (22 %) 5) Autres activités (28 %) dont industries (16 %); bâtiment et travaux publics (4 %)
<p>Commerce - Vente (7 940)</p> <p>Emplois dominants : employé de bureau (28 %); secrétaire, dactylo, sténodactylo (20 %); vendeur (19 %)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Commerce (31 %) dont détail (23 %) 2) Services (20 %) dont services aux entreprises (9 %); santé (5 %) 3) Banques, assurances, organismes financiers (6 %) 4) Administration (16 %) 5) Autres activités (27 %) dont industries (21 %); bâtiment et travaux publics (3 %)
<p>Aide-comptable (7 465)</p> <p>Emplois dominants : aide-comptable (30 %); employé de bureau (23 %); secrétaire, dactylo, sténodactylo (10 %); vendeur (8 %)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Commerce (27 %) dont détail (17 %) 2) Services (22 %) dont services aux entreprises (10 %); réparations et commerce d'automobiles (4 %) 3) Banques, assurances, organismes financiers (6 %) 4) Administration (14 %) 5) Autres activités (31 %) dont industries (20 %); transports et télécommunications (4 %); bâtiment et travaux publics (4 %)

c) *Les activités de service* (15) constituent logiquement le principal débouché pour les jeunes formés aux métiers des soins personnels (coiffure - esthétique), de la santé et des services sociaux, de la cuisine-alimentation, et des services dans les collectivités de l'hôtellerie. Avec l'administration et le commerce, elles emploient en moyenne 85 à 95 % des jeunes issus de ces formations.

Spécialité de formation des jeunes	Activités économiques dominantes (% des emplois occupés par les jeunes)
Soins personnels (1 515) Emplois dominants : coiffeur, shampooineur (53 %) ; maquilleur, esthéticienne (24 %) ; vendeur (8 %)	1) Services (76 %) dont services aux ménages (71 %) ; 2) Commerce (16 %) dont détail (15 %) ; 3) Administration (3 %) ; 4) Autres activités (5 %) dont industries (3 %)
Santé et services sociaux (1 215) Emplois dominants : aide-maternelle (25 %) ; aide-infirmier et assimilés (14 %) ; prothésiste dentaire, mécanicien-orthopédiste (11 %) ; employé de maison (10 %)	1) Services (50 %) dont santé (39 %) ; services rendus aux particuliers (4 %) ; 2) Administration (24 %) ; 3) Commerce (14 %) ; 4) Autres activités (14 %) dont industries (10 %)
Cuisine, alimentation (1 690) Emplois dominants : cuisinier d'établissement (53 %) ; aide de cuisine (16 %) ; garçon de café, serveur de restaurant (7 %)	1) Services (69 %) dont hôtel, café, restaurant (63 %) ; santé (4 %) ; 2) Administration (13 %) ; 3) Commerce (9 %) ; 4) Autres activités (9 %) dont industries (5 %)
Services dans les collectivités et l'hôtellerie (3 245) Emplois dominants : employé de maison (16 %) ; garçon de café, serveur de restaurant (12 %) ; aide-infirmier (12 %) ; personnel de service (9 %)	1) Services (51 %) dont hôtel, café, restaurant (24 %) ; santé (18 %) ; services rendus aux particuliers (6 %) ; 2) Administration (22 %) ; 3) Commerce (12 %) ; 4) Autres activités (15 %) dont industries (12 %)

Dans l'ensemble, à travers la répartition des emplois tenus par les jeunes possesseurs du CAP et non-diplômés, on peut apercevoir un certain degré de « professionnalisation » des formations. Tout se passe comme si, en effet, une

(15) Services rendus aux ménages : hôtel, café, restaurant ; services rendus aux particuliers (coiffure, blanchisserie, loisirs payants...) ; santé et services sociaux payants, cliniques ; spectacles gratuits et subventionnés.

Services rendus aux entreprises : bureaux d'études, sociétés de conseils, entreprises de travail temporaire...

sélection sur la base du diplôme était opérée dans certaines des activités économiques ou des professions (16) qui offrent normalement des emplois correspondant aux métiers appris par les jeunes.

2.4.4 -

Résultante de la combinaison de plusieurs variables comme la politique salariale dans les entreprises, les branches ou les secteurs d'activité économique et les régions, la classification de l'emploi occupé, le statut, la prise en compte du diplôme dans les conventions collectives, le régime de travail, etc., la rémunération perçue par les jeunes (17) constitue un autre indicateur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Par une comparaison établie à partir des critères utilisés précédemment dans l'analyse, on peut constater des phénomènes de hiérarchisation des salaires suivant les groupes de spécialités de formation, le sexe, le diplôme et les régions (ZEAT).

a) *La hiérarchie des salaires suivant les spécialités de formation* : elle reflète, d'une manière complexe, à la fois la classification des emplois et la qualification qui leur est reconnue par les employeurs ; les pratiques professionnelles et salariales que ceux-ci adoptent à l'égard des jeunes (par exemple, le poids de l'apprentissage dans les métiers de la coiffure-esthétique, de la cuisine-alimentation et de certaines spécialités du bâtiment) ; la segmentation du marché du travail selon les régions et le sexe (les métiers réputés féminins sont les plus mal rémunérés).

Salaires mensuel net moyen perçu par les jeunes en mars 1976 (18)

Salaires net moyen	Groupes de spécialités de formation
1 750 F et plus	Electronique ; électricité ; photographies et industries graphiques ; dessin industriel et en bâtiment
1 600 à 1 750 F	Arts et arts appliqués ; industries diverses ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; bâtiment, travaux publics, génie civil ; chimie, biochimie ; mécanique ; verre et céramique
1 450 à 1 600 F	Peinture en bâtiment ou industrielle ; plomberie, chauffage, couverture ; sténodactylographe ; aide-comptable ; menuiserie, charpente en bois ; cuisine, alimentation ; traitement de l'information
1 300 à 1 450 F	Commerce-vente ; santé et services sociaux ; services dans les collectivités et l'hôtellerie ; habillement, textiles, cuirs et peaux ; coiffure-esthétique

(16) Cette observation ne s'applique pas, semble-t-il, au commerce qui constituerait plutôt une activité d'accueil pour les non-titulaires du CAP.

(17) Il s'agit de la rémunération nette (avec les primes, indemnités et avantages en nature, mais sans les cotisations) perçue par les jeunes en mars 1976.

(18) A titre de référence, rappelons que le SMIC s'élevait alors à environ 1 400/1 450 F.

b) *Les écarts de salaires entre jeunes gens et jeunes filles* : si l'on excepte le cas des électroniciens (19), l'écart enregistré entre les rémunérations servies aux jeunes gens et aux jeunes filles de la population étudiée s'avère être systématiquement à l'avantage des premiers (de l'ordre de 200 F entre les salaires moyens calculés pour l'ensemble, soit 15 % de plus au bénéfice des garçons).

Cette situation n'est pas indépendante de la précédente dans la mesure où les métiers industriels, qui sont exercés presque exclusivement par des garçons, sont mieux rémunérés que les emplois tertiaires ou des services ; le niveau particulièrement bas des gains perçus par les jeunes filles des spécialités de l'habillement, du textile et des cuirs et peaux est à l'image du niveau général des salaires dans les métiers correspondants.

Pour les formations qui peuvent être considérées comme mixtes (aide-comptable, cuisine-alimentation par exemple), on relève une différence de l'ordre de 120/130 F au profit des jeunes gens.

c) *L'influence du diplôme sur la distribution des salaires* : fait constaté dans la plupart des spécialités (et qui se retrouve dans la valeur moyenne des salaires), plus nettement pour les garçons que pour les filles, la réussite à l'examen du CAP garantit un niveau de rémunération plus élevé.

**Rapport des salaires des diplômés et non-diplômés
par groupe de formations et sexe**
(pour des effectifs supérieurs à 200)

Valeur du rapport en pourcentage	Groupes de formations	
	Jeunes gens	Jeunes filles
Rapport supérieur à 10 %	Electronique ; électricité ; peinture en bâtiment ou industrielle ; cuisine, alimentation	
Compris entre 5 et 10 %	Services dans l'hôtellerie et les collectivités ; dessin industriel ou en bâtiment ; mécanique ; bâtiment, travaux publics ; plomberie, chauffage ; habillement, textiles	Commerce-vente ; soins personnels ; services dans l'hôtellerie et les collectivités ; santé et services sociaux ; habillement et textiles
Inférieur à 5 % ..	Menuiserie, charpente en bois ; métallurgie, chaudronnerie, forge ; aide-comptable ; commerce-vente (rapport inférieur à 1)	Sténodactylographe ; aide-comptable ; cuisine, alimentation (rapport inférieur à 1)
Moyenne approchée	8 %	5 %

(19) Pour cette spécialité à faibles effectifs, la répartition géographique des jeunes explique pour une bonne part le niveau des rémunérations. Dans d'autres spécialités comme la mécanique et la métallurgie, chaudronnerie (autres exceptions), le nombre des jeunes filles n'est pas significatif.

d) *Les disparités régionales* : à l'échelon des zones d'équipement et d'aménagement du territoire (ZEAT), les comparaisons entre les salaires gagnés par les jeunes issus d'une même famille de spécialités de formation, font ressortir des différences parfois considérables à travers une très grande hétérogénéité des distributions, les particularités locales ou régionales de l'insertion professionnelle mais aussi les phénomènes de mobilité géographique pouvant avoir des effets d'autant plus sensibles qu'ils concernent des effectifs généralement faibles.

A titre d'exemple, on se bornera à présenter la distribution par ZEAT des salaires inférieurs à 1 400 F pour trois groupes de formations : mécanique, aide-comptable et habillement-textile.

ZEAT de formation	Pourcentage des effectifs des jeunes par ZEAT		
	Mécanique	Aide-comptable	Habillement
Paris - Ile-de-France	12	7	44
Bassin parisien	18	33	63
Nord	22	42	71
Est	21	32	59
Ouest	27	45	65
Sud-Ouest	34	38	70
Centre-Est	28	26	60
Méditerranée - Corse	22	54	69
Moyenne sur l'ensemble (sans DOM - TOM)	22	26	63
Chiffre arrondi des effectifs	(19 860)	(7 355)	(6 925)

Il est clair que les moyennes nationales évaluées par groupe de spécialités de formations recouvrent des distorsions importantes : si l'on retrouve la hiérarchie des salaires à travers les trois cas qui viennent d'être cités, on constate également qu'elle n'est pas uniforme d'une région à l'autre et qu'elle subit des « déformations » parfois sensibles. Par ailleurs, sans prétendre à une parfaite

représentativité, puisque n'est prise en compte qu'une fraction des salaires (ceux inférieurs à 1 400 F) et des effectifs (les groupes retenus représentent 40 % des jeunes qui ont un emploi en mars 1976), il est facile de voir que les écarts variables par rapport à la moyenne déterminent globalement une sorte de classement des régions selon la fréquence des rémunérations situées en-dessous de 1 400 F : c'est dans la zone de Paris - Ile-de-France que la situation des jeunes vis-à-vis des salaires est de loin la plus favorable ; viennent ensuite, à peu près sur le même plan, le Bassin parisien, l'Est et le Centre-Est qui occupent une position proche de la moyenne. En revanche, la fréquence des salaires les plus bas (moins de 1 400 F) est bien supérieure dans le Nord, l'Ouest, le Sud-Ouest et, particulièrement, la Méditerranée - Corse.

CONCLUSION

1 - Relativement dégagé jusqu'en 1972-1973, l'horizon professionnel des jeunes formés dans l'enseignement technique court s'est rapidement assombri, les perspectives d'accès à l'emploi étant brutalement devenues défavorables au cours des années 1974 et 1975. Les données fournies par les enquêtes sur l'insertion professionnelle (1) rendent compte, à travers leur évolution, des difficultés croissantes rencontrées par les jeunes dans leur passage à la vie active, malgré la formation professionnelle reçue.

Les observations faites en mars 1976 sur la situation des jeunes issus d'une classe préparatoire au CAP en 1974-1975, s'inscrivent dans cette évolution, en permettant de prendre une mesure précise de l'ampleur du phénomène, mais aussi de l'intensité variable qu'il revêt selon le type de qualification professionnelle acquise par les jeunes.

S'il est vrai que la situation d'ensemble s'est considérablement détériorée, tous les jeunes étant touchés par l'aggravation du chômage, elle n'a pas varié de la même manière dans toutes les spécialités : depuis 1973, la proportion des jeunes sans travail s'est accrue plus rapidement, en valeur relative, dans les groupes de formation qui connaissaient la situation la plus favorable vis-à-vis de l'emploi, mais elle reste encore nettement inférieure à celle constatée dans des spécialités où, même en période de haute conjoncture économique, le passage à la vie active comportait pour les jeunes un risque d'échec non négligeable.

L'augmentation de la proportion des jeunes au chômage par rapport aux actifs disponibles de la population observée, renseigne sur le degré de vulnérabilité des spécialités de CAP aux tensions qui se manifestent sur le marché du travail.

1.1 - Les formations aux emplois tertiaires (2)

— Les plus exposés parmi les jeunes de la population étudiée sont, de toute évidence, les anciens élèves garçons et filles qui ont été formés aux métiers d'employé de bureau (option commerce du CAP correspondant) et vendeur. Leur situation se caractérise, en effet, par une « employabilité » devenue particulièrement incertaine (de 18 % environ en 1973-1974, la proportion des jeunes filles sans emploi dans ces spécialités est passée à près de 40 % au premier trimestre 1976 ; pour les garçons, le chômage a progressé de 20 % au moins). A cette sensibilité particulière à la conjoncture, l'absence d'une qualification spécifique (acquise par la spécialisation dans une technique donnée) n'est pas étrangère en ce qu'elle place les jeunes concernés dans une position d'infériorité par rapport aux anciens élèves de l'enseignement général ou technologique qui ont atteint un niveau d'études égal ou supérieur (second cycle long du BEPC au baccalauréat ; brevet d'études professionnelles, brevet et baccalauréat de

(1) Enquêtes réalisées par le Service d'études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

(2) Emplois de bureau dans les fonctions d'administration, de secrétariat, de commerce, de comptabilité et d'informatique.

technicien). A cela s'ajoute la concurrence des autres spécialités de CAP (aide-comptable, sténodactylographe...) pour les emplois de bureau et de l'apprentissage pour les métiers de la vente.

Ce processus de compétition sur le marché du travail entre des candidats à l'emploi d'origines scolaires diverses est particulièrement visible dans les régions où l'offre d'emploi est rare et le taux de scolarisation très élevé ; dans la zone (ZEAT) de Méditerranée - Corse, le handicap des jeunes issus d'un CAP d'employé de bureau ou de vendeur est tel que, parmi les actifs disponibles en mars 1976, plus de 60 % n'ont pas trouvé de travail. Au-delà des aspects conjoncturels, on peut s'interroger sur la réalité des perspectives professionnelles ouvertes à une formation (celle d'employé de bureau) qui, même modifiée dans son contenu (3), reste à mi-chemin des spécialités d'aide-comptable et de sténodactylographe. Répondre à cette interrogation supposerait connue, en termes de prospective, la politique de recrutement des secteurs où les jeunes semblent trouver des possibilités d'embauche : le commerce, les services et les administrations, principalement.

— Pour les CAP du traitement électromécanique et électronique de l'information, l'insertion professionnelle est tout aussi problématique, mais pour des raisons différentes. L'évolution des techniques propres à l'informatique a rendu caduques les formations en mécanographie, qui, de ce fait, ne sont plus organisées (4). Plus actuel, le certificat d'aptitude professionnelle aux fonctions de l'informatique (CAPFI) n'a pas répondu aux intentions qui avaient présidé à sa création : proche par le contenu d'un brevet ou d'un baccalauréat de technicien et donc peu accessible aux élèves orientés vers l'enseignement technique court, le CAPFI n'est préparé, chaque année, que par quelques dizaines de jeunes ; malgré la sélection qu'ils subissent, ceux-ci ne sont pas pour autant bien placés pour accéder aux emplois correspondant à leur spécialité. En effet, sauf exception, les employeurs leur préfèrent des titulaires du baccalauréat de techniques informatiques ou d'un diplôme de niveau supérieur (5).

— Quoique moins touchées par le retournement de la situation économique, les autres spécialités tertiaires du CAP — comptabilité et sténodactylographie — ont connu, au cours de la période de référence, un accroissement notable du chômage (+ 19 % pour les jeunes filles qui sont, de loin, les plus nombreuses dans ces formations professionnelles). Etayées par les résultats d'investigations sur l'évolution prévisible des métiers de bureau, les données relatives à l'insertion professionnelle au sortir d'un CAP de comptabilité semblent indicatives d'une tendance à la moindre utilisation, dans les fonctions d'administration et de gestion, de la qualification d'aide-comptable.

De plus en plus diffusées, selon des voies et procédures diverses, les applications de l'électronique dans le domaine de la comptabilité auraient pour effet de

(3) Un nouveau CAP d'employé de bureau est organisé à partir de 1977.

(4) La dernière session des CAP d'opérateur sur machines comptables, de perforuse vérifieuse et d'opérateur sur machines à cartes perforées était prévue pour 1976.

(5) La commission professionnelle consultative compétente a mis à l'étude une nouvelle définition de l'examen du CAPFI, de ses objectifs et de son programme.

restreindre considérablement la part du travail qualifié dans les tâches traditionnelles d'exécution (passation d'écritures, tenue de comptes et d'états périodiques...) et de rapprocher, par une sorte de « banalisation » de leur activité, les aides-comptables des employés de bureau. Il en va autrement pour les sténodactylographes auxquelles l'évolution technologique dans les travaux de secrétariat ne retire pas la possibilité d'utiliser les techniques acquises qui font, pour une grande part, la spécificité de leur fonction (sténodactylographie et dactylographie).

Fait de constats et d'hypothèses d'évolution, le bilan plutôt défavorable établi pour les spécialités tertiaires (définies étroitement) des CAP revêt un caractère partiel et appelle donc un éclairage complémentaire que pourraient apporter des études et recherches appropriées sur les changements à venir, d'ordre qualitatif et quantitatif, qui sont susceptibles d'affecter des emplois de bureau qualifiés (6).

1.2 - Les formations aux emplois des services

Très largement féminisées (plus de 90 % de jeunes filles), les spécialités des CAP qui conduisent à des métiers des services et parmi lesquelles dominent celles d'employé de collectivités (option service général), de coiffeur ou d'esthéticien-comesticien et d'aide-maternelle ou d'art ménager, ont souffert presque autant que les formations tertiaires, de la dépression économique survenue en 1973-1974. Meilleures au départ, les conditions d'accès à l'emploi des jeunes formés aux métiers de la coiffure se sont détériorées plus rapidement que dans les autres spécialités (+ 20 % de chômeurs) mais en mars 1976 le taux des sans emploi parmi les actifs disponibles est plus élevé ailleurs : 36 % en « aide-maternelle » et « art ménager » ; 33 % en « employé de collectivités ». A côté de caractéristiques communes (large féminisation, forte sensibilité à la conjoncture, bas salaires), les spécialités professionnelles des services présentent chacune des particularités propres :

— En « aide-maternelle », on note que la poursuite d'études (hors redoublements) concerne plus du quart des jeunes filles. Selon toute vraisemblance, celles-ci engagent un deuxième cursus scolaire qui les prépare à des métiers du secteur sanitaire et social (aide-soignante, aide-infirmière, aide-puéricultrice...) et acquièrent ainsi une nouvelle spécialisation située au même niveau théorique de qualification mais garantissant une meilleure « employabilité ».

— Malgré une certaine similitude dans les emplois occupés, les employées de collectivités (service général) ne voient pas s'ouvrir devant elles les mêmes possibilités de carrière ; dans les métiers extrêmement diversifiés qu'elles sont appelées à exercer et qu'elles exercent effectivement, la prise en compte de

(6) Des modifications ont été apportées récemment aux CAP de sténodactylographe et d'aide-comptable (devenu employé de comptabilité) pour la Commission professionnelle consultative compétente. Une recherche conduite par la Mission pédagogique du CEREQ porte sur l'évolution des systèmes de travail en informatique de gestion et les compétences professionnelles à développer chez les personnels qui interviennent dans ces systèmes.

leur qualification n'est pas évidente. Aussi sont-elles probablement confrontées, dans la recherche d'un emploi, à la concurrence d'autres actifs, jeunes ou adultes, qui n'ont pas reçu une formation professionnelle spécifique d'employé qualifié.

— En position moins défavorable que les précédentes vis-à-vis de la prise d'emploi (en volume et en termes de correspondance avec la formation suivie), les spécialités de la coiffure et de l'esthétique-cosmétique ne donnent pas cependant l'assurance d'un meilleur statut professionnel, du moins au stade des premières insertions. Il y a lieu de penser en effet que, par extension, les professionnels placent souvent les jeunes issus du milieu scolaire en situation d'apprentissage, l'acquisition du métier de coiffeur se faisant principalement par cette voie.

1.3 - Les formations aux métiers de l'habillement, du textile et des cuirs et peaux

Parmi les spécialités des CAP les plus féminisées (95 % de jeunes filles) et numériquement les plus fortes (18 % des effectifs féminins composent la population étudiée), celles de l'habillement, du textile et des cuirs et peaux (où dominent les CAP des métiers de l'habillement) ont le mieux résisté, jusqu'en mars 1976, au renversement de la conjoncture économique. On y enregistre en effet une progression du chômage moins rapide (+ 14 % entre 1973 et 1976) et de meilleures possibilités d'emploi (au moment de l'enquête) que dans les spécialités tertiaires et des services. Cependant, le fait d'être fortement « sectorisées » risque de les rendre plus vulnérables aux effets d'une politique de restructuration qui serait réductrice d'emplois dans les secteurs d'activité où sont localisés près des deux tiers des postes occupés en mars 1976 par les jeunes formés dans ces spécialités : industries de l'habillement, du textile, du cuir et de la chaussure.

1.4 - Les formations aux autres métiers « industriels »

En considérant parmi ces formations celles dont les effectifs sont « significatifs » (et en laissant de côté, de ce fait, les spécialités de l'électronique ; du verre et de la céramique ; de l'imprimerie et de la photographie ; de la chimie ; des arts appliqués ; des industries diverses), on observe des degrés variables de résistance à l'extension du chômage durant les années 1973 à 1976 :

Spécialités des CAP	Proportion des jeunes sans emploi par rapport aux actifs disponibles à l'issue d'une formation CAP	
	Evolution entre 1973-1974 et 1975-1976 (a)	Situation en mars 1976 (b)
Mécanique ; dessin industriel ; électricité	+ 11 à 14 %	11 à 16 %
Piomberie, chauffage, couverture ; métallurgie, chaudronnerie, forge	+ 9 à 10 %	10 à 11 %
Bâtiment et travaux publics ; peinture en bâtiment et industrielle ; menuiserie et charpente en bois	+ 4 à 8 %	7 à 10 %

(a) Enquêtes de placement annuelles du ministère de l'Education concernant les anciens élèves des CAP en trois ans des établissements publics.

(b) Données de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

Même si les résultats des deux types d'enquêtes ne coïncident pas tout à fait (7), il en ressort une physionomie générale des spécialités « industrielles » des CAP, qui ont en commun d'être presque totalement masculines : on note que, face à l'évolution défavorable de la conjoncture économique, les spécialités marquées par une plus forte concentration sectorielle des débouchés sont relativement moins touchées que les autres. C'est le cas en particulier des CAP de peinture pour lesquels près des deux tiers des recrutements ont été effectués dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et des CAP de menuiserie ou charpente en bois (55 % des emplois dans les industries du bois, des meubles et divers) ; à l'opposé, les mécaniciens, les électriciens et les dessinateurs dont les emplois sont caractérisés par une assez grande dispersion entre les secteurs d'activité, ont été beaucoup plus vulnérables à la montée du chômage.

Une telle constatation n'induit nullement l'existence d'une relation de causalité entre le taux de chômage et le degré de concentration des emplois ; elle invite plutôt à apprécier d'une manière plus sûre, « l'employabilité » de jeunes en fonction d'une part, de la spécialité professionnelle qu'ils ont acquise et d'autre part, du comportement des secteurs où ils trouvent à s'employer.

1.5 - Les formations aux métiers de la cuisine, de la restauration et de l'alimentation

Une place à part doit être réservée à ces formations en raison de leur caractère mixte : définies comme préparant à des métiers d'ouvrier, dont le statut peut

(7) Les écarts s'expliquent par des différences de calendrier, de champ et de modalités de réalisation des enquêtes.

être celui de salarié ou d'artisan, elles débouchent sur des activités commerciales ou des services (hôtellerie, restauration).

Pour les jeunes gens qui ont suivi les spécialités de cuisinier et (bien moins nombreux) celles de commis de restaurant, pâtissier, boulanger, boucher..., l'accès à l'emploi continue en mars 1976 de se présenter dans des conditions sensiblement plus favorables que dans la presque totalité des autres formations sanctionnées par un CAP. Les jeunes filles quant à elles, davantage orientées vers l'option cuisine de la spécialité d'employé des collectivités, subissent les effets de la sélectivité du marché du travail, c'est-à-dire de la politique de recrutement des employeurs : le quart de celles qui ont cherché à entrer dans la vie active à l'issue de leur formation professionnelle restent inemployées en mars 1976.

De ce qui précède, plusieurs conclusions partielles peuvent être tirées : la segmentation du marché du travail s'exerce très diversement de sorte que des nuances doivent être apportées aux appréciations formulées tout uniment sur le chômage des jeunes.

Au stade des premières insertions, la diversité des situations rencontrées justifierait la modulation des mesures qui peuvent être prises pour améliorer les conditions de passage des jeunes de l'école à la vie active.

Au-delà, sachant que le degré de vulnérabilité au chômage varie selon la qualification reçue, il reste à déterminer d'une manière plus précise comment se réalise pour chaque spécialité professionnelle, dans un environnement économique donné et sur une période suffisamment longue, « l'équilibre » entre offres et demandes de qualifications.

2 -

Toutes les formations sanctionnées par un CAP sont censées porter les jeunes à un même niveau de qualification : celui d'employé ou d'ouvrier qualifié. Mais au concept de niveau qui suggère le positionnement des formations sur une même ligne à l'intérieur d'une échelle de classement, doit être préférée l'idée de « plage » qui rend mieux compte d'un échelonnement des formations entre les niveaux inférieurs (sans qualification ou qualification donnée par le certificat d'éducation professionnelle) et supérieur (qualification d'agent technique ou de technicien). En effet, bien qu'elles se situent théoriquement sur un même plan (les formations recrutant sans sélection sont en principe également accessibles à tous les jeunes qui s'engagent dans la filière CAP de l'enseignement technique court), les spécialités des CAP se révèlent, de fait, hiérarchisées par le marché du travail : situation connue que confirment les données des enquêtes d'insertion de l'Observatoire en la précisant par des indications chiffrées dont le rapprochement est de nature à situer significativement la « valeur » des qualifications par rapport à certaines caractéristiques des emplois.

Moyennant certaines simplifications inévitables et abstraction faite notamment des particularités locales ou régionales, on peut établir une différenciation, à travers les diverses variables retenues entre des spécialités proches du niveau de technicien et les autres.

2.1 -

Une certaine corrélation existant entre la fréquence de la poursuite d'études à temps plein (8), l'importance relative des emplois d'ouvrier professionnel, de technicien (et assimilés) et le niveau des salaires perçus, suggère l'hypothèse selon laquelle le niveau de recrutement des jeunes est, d'une manière générale, plus élevé dans des spécialités comme l'électronique, la chimie, le dessin industriel, les arts appliqués et, bien que moins nettement, l'électricité, les industries graphiques et la photographie.

Dans ce mouvement d'élévation du niveau de qualification des jeunes et des emplois, plusieurs facteurs interviennent probablement en interaction : le contenu même de la formation et l'existence d'une filière d'accueil pour la préparation à un examen de niveau supérieur, le rétrécissement des possibilités d'emploi et la concurrence plus vive d'autres jeunes issus d'un brevet ou d'un baccalauréat de technicien ; l'évolution des emplois et de leurs modalités d'accès avec, comme conséquence, de nouvelles exigences de qualification. Eu égard au nombre important des jeunes concernés, l'attention doit se porter particulièrement sur deux spécialités dont on a noté par ailleurs la vulnérabilité au chômage : le dessin industriel et l'électricité.

2.2 -

Les autres formations constituent un ensemble hétérogène à l'intérieur duquel des particularités mais aussi des traits communs à plusieurs spécialités peuvent être relevés.

— Le poids de l'apprentissage dans les pratiques des employeurs à l'égard des jeunes originaires d'une filière scolaire de formation professionnelle paraît se traduire, au moins en début de carrière, par une sous-classification professionnelle des emplois occupés et le bas niveau des rémunérations : ceci semble se vérifier pour les spécialités de la peinture en bâtiment ou industrielle ; de la plomberie, du chauffage et de la couverture ; de la menuiserie et de la charpente en bois ; de la cuisine et de l'alimentation ; de la coiffure.

— L'inscription en 1975 de la spécialité de « métallier » dans le groupe « bâtiment et travaux publics » de la nomenclature analytique des formations détermine sans doute, pour une grande part, la similitude observée entre ce groupe et les spécialités de la chaudronnerie et de la forge : plus faible sensibilité au chômage, meilleure classification professionnelle et rémunérations plus fortes en moyenne que dans bon nombre d'autres spécialités.

— Similitude également dans les positions occupées et les salaires perçus par les jeunes filles formées d'une part, en sténodactylographie et en comptabilité, d'autre part (aux différences près, notées précédemment, quant à la relation entre formation et emploi).

(8) Le taux élevé de prolongation d'études revêt une signification ambiguë : la recherche d'une qualification supérieure (favorisée par le niveau d'études déjà atteint avec le CAP dans certaines spécialités) à laquelle incite l'évolution du mode d'accès aux emplois ; ce peut être aussi une manière d'échapper à la situation défavorable du marché du travail.

— Très diverses et constituant au total le groupe le plus nombreux, les spécialités de la mécanique (où dominent les CAP de mécanicien-ajusteur, de tourneur, de fraiseur, de mécanicien réparateur en automobiles et de mécanicien d'entretien) cumulent, semble-t-il, les désavantages : progression relativement rapide du chômage entre 1973-1974 et 1976 ; mauvaise correspondance apparente entre formation reçue et métier exercé ; forte proportion de jeunes dans des emplois de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé ; salaires se situant au niveau de la moyenne calculée pour l'ensemble des garçons de formation CAP qui ont un emploi en mars 1976.

— Malgré un ajustement apparemment convenable entre métier appris et emploi occupé, les spécialités de l'habillement (et secondairement, du textile, des cuirs et peaux) accusent une « sous-qualification » qu'illustrent le pourcentage important de manœuvres ou d'employés et corrélativement, la faible proportion des emplois d'ouvrier professionnel ou de technicien. Cette situation ainsi que le bas niveau des salaires perçus par les jeunes en mars 1976 sont à rapprocher du fait que près des deux tiers des emplois sont localisés dans le secteur de l'habillement, du textile, du cuir et de la chaussure.

— Particulièrement touchées par le chômage, les jeunes filles des spécialités d'employé de bureau, de vendeur, d'aide-maternelle, d'art ménager et d'employé de collectivités (9) apparaissent comme défavorisées également sur le plan des rémunérations. L'impression prévaut que les emplois tertiaires et des services, extrêmement divers, sur lesquels elles ont trouvé à se placer, appartiennent à un ensemble flou et composite où la reconnaissance des qualifications risque de n'être que formelle si elle ne s'accompagne pas d'une revalorisation sociale des fonctions professionnelles exercées.

3 - On oppose volontiers la Région parisienne à la province désignée parfois, hormis les grandes agglomérations, comme « le désert français ». Un contraste se retrouve certes dans les conditions d'accès à la vie active des jeunes au sortir d'une formation de type CAP, mais il appelle plus d'une nuance tant il est vrai que les positions observées en mars 1976 peuvent varier considérablement entre les différentes régions (10) pour une même spécialité ou un groupe donné de formations.

La position privilégiée de Paris - Ile-de-France par rapport aux autres régions s'affirme avec la plus grande netteté dans le niveau des salaires versés aux jeunes des spécialités tertiaires (sténodactylographe, aide-comptable, employé de bureau et de commerce). Elle est moins évidente pour les spécialités industrielles, quand les effectifs sont assez nombreux pour permettre des comparaisons inter-régionales, on constate que dans le Bassin parisien, l'Est et quelquefois le Centre-Est, les salaires servis aux jeunes sont supérieurs à la moyenne, avec des écarts plus ou moins importants suivant les formations.

(9) Les examens correspondants ont été supprimés ou modifiés et remplacés par de nouveaux CAP.

(10) Rappelons que les observations sont faites dans le cadre des grandes régions économiques, zones d'équipement et d'aménagement du territoire (ZEAT).

La carte du chômage révèle aussi des disparités considérables mais qui ne vont pas toutes dans le même sens : si la Région parisienne, dans son ensemble, offre de plus grandes chances de trouver un emploi aux jeunes des CAP tertiaires, en revanche le marché du travail paraît au moins aussi ouvert sinon plus favorable, pour certaines des spécialités industrielles, dans les zones de l'Est, du Centre-Est et de l'Ouest.

Devant l'image que donnent de la situation des jeunes les enquêtes d'insertion de l'Observatoire, on aurait plutôt tendance à souligner la coupure, souvent très accentuée, qui semble s'être faite entre les régions méridionales et le reste de la France : les plus grandes difficultés d'accès à l'emploi et les plus basses rémunérations sont réservées, presque uniformément, aux jeunes formés dans les zones du Sud-Ouest et de la Méditerranée - Corse. Pour ceux-ci, le coût matériel et psychologique d'une mobilité géographique peut être déterminant dans le choix de rester, malgré tout, au pays.

*

**

Sans autre ambition que de tracer, à grands traits, la physionomie générale de la position des jeunes quelques mois après leur sortie d'une préparation au CAP en 1974-1975, les analyses et conclusions présentées ici apportent des éléments de jugement sur les différenciations qui s'opèrent entre les jeunes lors du passage de l'école à la vie active : sexe et spécialité de formations le plus souvent interdépendants, réussite ou échec à l'examen, localisation de la formation reçue et particularités géographiques de l'offre d'emplois, influencent diversement le devenir des jeunes.

Mais de nombreuses questions restent posées auxquelles les données recueillies ne fournissent pas de réponse : dans un marché du travail relativement rigide, quelles seront les conséquences sur « l'employabilité » des jeunes de formation CAP du développement d'autres filières directement « concurrentes » comme celles du brevet d'études professionnelles et de l'apprentissage ? Quel peut être l'avenir professionnel de ceux qui, pourvus d'une qualification, risquent de voir les compétences acquises à l'école devenir rapidement caduques par suite d'un chômage ou d'un déclassement prolongé ? Comment, dans les différentes spécialités de formation, se dessinent après plusieurs années les itinéraires des jeunes entrés dans la vie active ? Quel rôle peuvent jouer dans l'orientation des carrières les actions de formation continue dont les jeunes auront bénéficié ?

A ces interrogations et à d'autres, il ne sera guère possible de répondre convenablement qu'en dépassant l'aspect statique d'un bilan ponctuel par la mise en place d'observations répétées dans le temps capables de restituer, dans son mouvement, la réalité des insertions et des cheminements professionnels des jeunes.

ANNEXES

I - CODES ET NOMENCLATURES UTILISÉS

1 - REPÉRAGE DES FORMATIONS

1.1 - CEREQ

Regroupement en 25 postes des formations conduisant aux CAP (adaptation de la Nomenclature nationale des formations en 47 groupes).

Intitulé des groupes de formations	Correspondance avec la Nomenclature nationale en 47 groupes
Agriculture et pêche	01 - Agriculture, élevage, forestage 02 - Pêche, marine marchande, navigation maritime et fluviale
BTP et génie civil	03 - Mines et carrières (extraction), travail des pierres 04 - Génie civil, travaux publics, topographie 05 - Construction en bâtiment 24 - Conducteurs d'engins terrestres, de chantiers, de levage, de transport et machines agricoles
Plomberie, chauffage	06 - Couverture, plomberie, chauffage
Peinture en bâtiment	07 - Peinture en bâtiment, peinture industrielle
Ménuiserie, charpente	23 - Travail du bois
Métallurgie, fonderie	08 - Production et première transformation des métaux, fonderie, laminage, moulage 09 - Forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes
Mécanique	10 - Mécanique générale et de précision, travail sur machines-outils, automatismes
Electricité	11 - Electricité, électrotechnique, électromécanique
Electronique	12 - Electronique
Verre	13 - Verre et céramique
Photographie	14 - Photographie, industries graphiques
Chimie, physique, biologie	16 - Chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique
Alimentation	17 - Boulangerie, pâtisserie 18 - Abattage, travail des viandes 19 - Autres spécialités de l'alimentation

Intitulé des groupes de formations	Correspondance avec la Nomenclature nationale en 47 groupes
Habillement, textiles	20 - Textiles : peignage, filature, tissage, bonneterie, textiles artificiels, apprêt, teinture, etc. 21 - Habillement, travail des étoffes 22 - Travail des cuirs et peaux
Divers, primaire et secondaire	15 - Papier et carton 25 - Autres formations des secteurs primaire et secondaire 41 - Surveillance, sécurité
Dessin industriel et en bâtiment	26 - Dessinateurs du bâtiment et des travaux publics 27 - Dessinateurs industriels
Techniques administratives ou juridiques	28 - Organisation du travail, gestion et contrôle de la production 29 - Techniques administratives ou juridiques appliquées
Secrétariat, dactylographie	30 - Secrétariat, dactylographie, sténographie
Comptabilité	31 - Techniques financières ou comptables, mécanographie comptable
Informatique	32 - Traitement électromécanique et électronique de l'information
Commerce, distribution	33 - Commerce et distribution
Arts, esthétique industrielle	36 - Arts et arts appliqués, esthétique industrielle
Santé, arts ménagers	37 - Santé, secteur paramédical, services sociaux 40 - Arts ménagers
Soins personnels	38 - Soins personnels
Hôtellerie	39 - Services dans l'hôtellerie et les collectivités

Les formations correspondant aux groupes 34 et 41 à 47 de la Nomenclature nationale ne sont pas assurées au niveau du CAP.

1.2 - Ministère de l'Education

Nomenclature analytique des formations dispensées dans les établissements du ministère de l'Education. Editions 1974 à 1976.

1.3 - Ministère de l'Education

Liste des diplômes institués sur le plan national et sanctionnant une formation professionnelle (diplômes classés dans les groupes correspondant au domaine de compétence des Commissions professionnelles consultatives).

2 - REPÉRAGE DES EMPLOIS

INSEE

Code des métiers - Index analytique 1975 (Code conçu spécifiquement pour l'exploitation du recensement de 1975 et des enquêtes sur l'emploi effectuées régulièrement par l'INSEE).

CEREQ

Code PJE obtenu à partir du Code des métiers et du Code DPJ (catégories socio-professionnelles) : il résulte d'un éclatement du Code PJ de l'INSEE, utilisé pour la préparation du VII^e Plan.

CEREQ

Nomenclatures d'activités économiques (en 35 et 17 postes) dérivées de la Nomenclature des activités et des produits (NAP) en 14 postes.

II - SOURCES STATISTIQUES

Ministère de l'Education - Secrétariat d'Etat aux Universités (Service des études informatiques et statistiques)

1 - Répartition des élèves par sexe, année d'études et selon les formations données. Documents n° 4 571 et 4 586. Octobre et décembre 1975.

2 - Résultats des examens de l'enseignement technique. Session 1975. Document n° 4 630. Juin 1976.

3 - Résultats de l'enquête sur le devenir des élèves de l'enseignement technique sortis à la fin de l'année scolaire 1974-1975. Document n° 4 683. Avril 1977.

III - REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

(Données et études susceptibles d'apporter un cadrage ou un éclairage particulier à l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes issus d'une préparation au CAP en 1974-1975.)

1 - SUR L'ÉVOLUTION ET LA STRUCTURE DES EMPLOIS, LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

CEREQ

Evolution des emplois et des qualifications dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce. Décembre 1976. La Documentation Française (dossiers statistiques sectoriels constitués par le CEREQ, en collaboration avec l'INSEE et le Centre d'études de l'emploi, pour la préparation du septième Plan.

Chaque dossier présente par secteur d'activité : 1) L'évolution des effectifs ; 2) Les caractéristiques de la main-d'œuvre ; 3) La structure de l'appareil productif ; 4) L'implantation régionale ; 5) La structure des qualifications ; 6) Le niveau de formation des actifs.

INSEE

Tableaux du recensement de 1975 : répartition de la population active (ayant un emploi) par âge, sexe, secteur d'activité et profession.

2 - SUR LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

ANPE

Tableaux des offres d'emploi (à la fin du premier trimestre 1976) par région, qualification, groupe de métiers et activité économique.

3 - SUR LE CONTENU DES EMPLOIS

CEREQ

Cahiers du Répertoire Français des Emplois. La Documentation Française.

Cahier n° 1 - Les emplois-types des assurances, 1975.

Cahier n° 2 - Les emplois-types des banques, juin 1975.

Cahier n° 3 - Les emplois-types de l'électricité et de l'électronique, décembre 1975.

Cahier n° 4 - Les emplois-types de l'administration et de la gestion des entreprises, février 1977.

Cahier n° 5 - Les emplois-types du commerce et de la distribution, avril 1977.

Cahier n° 6 - Les emplois-types de l'informatique, février 1978.

Cahier n° 7 - Les emplois-types de la santé, mai 1978.

Les Cahiers correspondant aux autres groupes d'emplois doivent être publiés à mesure de l'achèvement du programme d'observations.

4 - SUR L'ÉVOLUTION DES QUALIFICATIONS ET DES FORMATIONS

CEREQ

Etude de l'évolution des qualifications dans la chimie. Documents n° 16.

Etude de l'évolution des qualifications dans la mécanique. Documents n° 23.

5 - SUR L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE ET LE DEVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES

Cahiers du Centre d'études de l'emploi. N° 15. **L'entrée dans la vie active**, PUF, 1977.

CEREQ

L'insertion professionnelle et les emplois des jeunes formés aux métiers du tourisme. Document administratif. Février 1978.

Comparaison du devenir professionnel de titulaires de certificats d'aptitude professionnelle et de titulaires de certificats de formation professionnelle d'adultes. Rapport administratif. Novembre 1976.

CEREQ

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

	Prix
● Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques	30 F
● Cahier n° 2 : Les CAP	25 F

— Collection des tableaux

● Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA ». Décembre 1977	25 F
● Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi - « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978	25 F
● Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi - « Les Universités scientifiques. Décembre 1978	25 F

1	3	9	01	11	12	13
COCART		NUMERO DE COMMANDE		NUMERO DE CODE CLIENT		
		22	24			
RÉFÉRENCE _____						
DE _____						
COMMANDE _____						
PAYEUR _____						
SI DESTINATAIRE		54	63	66		
NUMERO DE CODE CLIENT PAYEUR				RESER	CR	

bon de commande

Règlement à réception de la facture

Commandes : 124 rue Henri Barbüsse 93308 Aubervilliers Cedex

Nombre	Prix unitaire	Montant	Code article

Nom
 Adresse
 Ville Code postal
 Profession Date

Visa et signature du preneur
 en charge de la dépense :

IMPORTANT : ne pas envoyer de chèques aux P.T.T.

**LA
DOCUMENTATION
FRANCOISE**

31 quai Voltaire 75340 Paris-Cedex 07 - Tél. 261-50-10
 165, rue Garibaldi 69401 Lyon-Cedex 03 - Tél. 63-23-02
 TELEX : 204 826 DOCFRAN PARIS

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 577-10-04 - poste 203)
Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)

POSITION DES JEUNES
ET
ACCES A L'EMPLOI
APRES
UN CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15
TEL. : 577.10.04 et 577.20.55

Prix : 25 F